



MINISTÈRE  
DES AFFAIRES SOCIALES  
ET DE LA MICROFINANCE  
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN



# TABLEAU DE BORD SOCIAL 2021

## *sur la protection de l'enfant*



Février 2022

## SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	1
LISTE DES SIGLES ET DES ABRÉVIATIONS.....	2
LISTE DES TABLEAUX .....	3
LISTE DES GRAPHIQUES.....	4
PRÉFACE.....	6
INTRODUCTION.....	8
PARTIE I. GÉNÉRALITÉS ET DEMARCHE MÉTHODOLOGIQUE .....	10
PARTIE II. PRÉSENTATION ET ANALYSE DES DONNÉES .....	14
PARTIE III.DEFIS ET PERSPECTIVES.....	59
DEFIS .....	59
PERSPECTIVES.....	59
CONCLUSION .....	60
TABLE DES MATIERES.....	62

## LISTE DES SIGLES ET DES ABRÉVIATIONS

CAPE	: Centre d'Accueil et de Protection de l'Enfant
CPS	: Centre de Promotion Sociale
DPP	: Direction de la Programmation et de la Prospective
MASM	: Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance
MGF	: Mutilations Génitales Féminines
OFFE	: Observatoire de la Famille, de la Femme et de l'Enfant
OSC	: Organisation de la Société Civile
PAG	: Programme d'Action du Gouvernement
PNPE	: Politique Nationale de Protection de l'Enfant
PTF	: Partenaires Techniques et Financiers
RGPH4	: Recensement Général de la Population et de l'Habitat, 4 <sup>ème</sup> édition
SIDoFFE-NG	: Système Intégré de Données relatives à la Famille, la Femme et l'Enfant-Nouvelle Génération
TBS	: Tableau de Bord Social
TDR	: Termes De Référence
UNICEF	: Fonds des Nations Unies pour l'enfance
VBG	: Violences Basées sur le Genre

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1.	Données de l'année 2021 .....	14
Tableau 2.	Données de l'année 2020 .....	17
Tableau 3.	Présentation générale des enfants en situation difficile reçus dans les CPS et autres structures.....	20
Tableau 4.	Répartition des enfants dans/de la rue par sexe et par tranche d'âge .....	21
Tableau 5.	Nombre d'enfants malnutris reçus par département en fonction du sexe et de l'âge.....	23
Tableau 6.	Proportion des enfants malnutris reçus et pris en charge par département.....	24
Tableau 7.	Répartition des OEV reçus par sexe et par tranche d'âge en fonction des départements.....	26
Tableau 8.	Proportion d'OEV Pris en charge par rapport aux OEV reçus.....	26
Tableau 9.	Proportion d'enfants dont un parent est décédé et qui fréquentent une école/centre de formation par rapport aux OEV reçus par département.....	27
Tableau 10.	Nombre d'enfants dits sorciers/accusés de sorcellerie par sexe et tranche d'âges .....	29
Tableau 11.	Principaux indicateurs relatifs aux enfants en situation de justice .	30
Tableau 12.	Répartition des cas d'enfants face à la justice reçus en fonction du sexe et par tranche d'âges.....	30
Tableau 13.	Proportion de réintégration / réinsertion des enfants victimes reçus .....	33
Tableau 14.	Principaux indicateurs sur la traite des enfants .....	35
Tableau 15.	Tableau II : Principaux indicateurs sur le travail des enfants.....	39
Tableau 16.	Principaux indicateurs sur les migrations.....	43
Tableau 17.	Présentation des indicateurs globaux relatifs à l'accompagnement et le suivi des CAPE .....	45
Tableau 18.	Principaux indicateurs sur les grossesses et mariages précoces par tranche d'âge .....	51
Tableau 19.	Répartition des différents cas de violences par sexe et par tranche d'âge.....	55

## LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1.	Nombre d'enfants de la rue réinsérés par rapport au nombre d'enfants de la rue reçus par département .....	23
Graphique 2.	Proportion d'OEV reçus et pris en charge .....	27
Graphique 3.	Répartition des enfants dits sorciers/accusés de sorcellerie identifiés par département.....	29
Graphique 4.	Répartition des cas d'enfants face à la justice reçus par catégories .....	31
Graphique 5.	Proportion des enfants face à la justice reçus et réinsérés/réintégrés par département .....	32
Graphique 6.	Répartition des enfants auteurs reçus et réinsérés/ réintégrés par Département.....	32
Graphique 7.	Proportion des enfants victimes reçus et pris en charge par département.....	34
Graphique 8.	Répartition du nombre des enfants victimes de traite reçus et du nombre des enfants réintégrés par sexe .....	36
Graphique 9.	Répartition du nombre des enfants victimes de traite reçus et du nombre des enfants réintégrés par tranche d'âge .....	37
Graphique 10.	Enfants victimes de traite reçus par département et par sexe . .....	37
Graphique 11.	Proportion d'enfants victimes de traite réintégrés par rapport aux reçus .....	38
Graphique 12.	Principaux indicateurs liés au phénomène de travail des enfants par sexe et par tranche d'âge.....	40
Graphique 13.	Répartition du nombre d'enfants en situation de travail recensés et nombre d'enfants exposés aux pires formes.....	41
Graphique 14.	Répartition du nombre d'enfants en situation de travail et retirés par département.....	42
Graphique 15.	Répartition des enfants migrants reçus par sexe et par département.....	43
Graphique 16.	Répartition de la proportion d'enfants migrants reçus et réintégrés.....	44
Graphique 17.	Répartition des enfants pris en charge dans les CAPE par département.....	46
Graphique 18.	Pourcentage des enfants possédant un dossier à jour au sein des CAPE par département .....	46

Graphique 19.	Proportion d'enfants réintégrés dans un milieu protecteur parmi ceux pris en charge.....	47
Graphique 20.	Représentation des statistiques relatives à la situation des enfants en familles hôtes / familles d'accueil.....	48
Graphique 21.	Répartition du nombre d'enfants accueillis en 2021 par les familles hôtes et familles d'accueil en 2021.....	48
Graphique 22.	Répartition des cas de MGF/excision par département.....	50
Graphique 23.	Répartition des cas de grossesses enregistrées par département.....	52
Graphique 24.	Pourcentage de grossesses précoces enregistrés et prises en charge par département.....	53
Graphique 25.	Répartition du nombre de mariages précoces enregistrés par département.....	54
Graphique 26.	Pourcentage de mariages précoces enregistrés et prise en charge par département.....	54
Graphique 27.	Répartition des cas de violences reçus par catégories.....	57
Graphique 28.	Courbe évolutive des cas de violences enregistrés par tranches d'âge.....	57

## PRÉFACE

La mise en place dès novembre 2019 du Système d'Information de Données relatives à la Famille, la Femme et l'Enfant de Nouvelle Génération (SIDoFFE-NG) permet désormais au ministère en charge des affaires sociales de disposer, en temps réels d'évidences statistiques désagrégées par sexe et par âge sur les cibles de l'action sociale.

En effet, de la famille à l'enfant en passant par la femme et les personnes âgées, les cibles de l'action sociale méritent d'être protégées au regard de leur importance dans le processus de développement conformément aux dispositions de notre loi fondamentale qui dispose entre autres : « La personne humaine est sacrée et inviolable. L'Etat a l'obligation absolue de la respecter et de la protéger »

Face aux défis à relever en dépit des nombreuses interventions des acteurs étatiques et non étatiques, il s'avère indispensable de disposer d'outils nécessaires à la définition de politiques et/ou de stratégies, au suivi-évaluation et à la mesure des progrès réalisés dans l'amélioration des conditions de vie de chacune des cibles évoquées plus haut. C'est dans ce cadre que mon ministère, à travers l'Observatoire de la Famille, de la Femme et de l'Enfant initie, réalise et publie depuis plusieurs années sur la base des statistiques générées par le SIDoFFE-NG, des documents stratégiques en vue d'aider à une meilleure prise de décision.

Le présent Tableau de Bord Social sur la protection de l'enfant est l'un des instruments analytiques élaborés à partir du domaine protection de l'enfant du SIDoFFE-NG et qui permet de rendre compte de la situation des enfants dans notre pays.

Il a été conçu dans une démarche assez structurée depuis la phase préparatoire jusqu'aux travaux d'extraction, de traitement et d'analyse des données avec une revue documentaire qui est transversale à toutes les étapes. L'élaboration de ce chef-d'œuvre qui a mobilisé les cadres des directions centrales, techniques, des structures déconcentrées de mon ministère ainsi

que des personnes ressources n'a été possible grâce à l'engagement et le soutien du Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF). C'est le lieu pour moi et au nom du Gouvernement de la République du Bénin, de réitérer à ce partenaire stratégique et à travers lui, à l'ensemble des partenaires techniques et financiers qui accompagne le secteur, toute ma gratitude. Mes remerciements renouvelés vont également à l'endroit de toutes les autres structures et acteurs ayant participé de quelque manière que ce soit à la mise en place et à l'opérationnalisation de ce système de collecte de données.

C'est également l'occasion pour moi, d'exhorter tous nos partenaires, à poursuivre leurs appuis au secteur pour alimenter davantage la base de données afin qu'elle fournisse à terme des données plus précises et plus complètes permettant de mieux cibler les interventions de prévention et d'amélioration de la prise en charge des couches vulnérables.

En autorisant la réalisation de l'activité, j'ai nourri l'espoir que la mise à disposition de cette deuxième édition du tableau de bord social sur la protection de l'enfant et son appropriation aideront à faire jouir aux enfants de notre pays, les droits qui leurs sont reconnus.

**Véronique TOGNIFODE**

## INTRODUCTION

Le tableau de bord social (TBS) est en général un outil de mesure du changement social et d'aide à la prise de décision. Sa réalisation découle du besoin accru d'informations au niveau du pays et des départements, en raison d'une part du suivi et de l'évaluation des interventions en matière de protection de l'enfant, et d'autre part de l'élaboration des plans et programmes de développement, tant au niveau local que déconcentré. C'est un document d'utilité publique qui s'adresse aux décideurs, autorités étatiques, organisations de la société civile et partenaires techniques et financiers. Il est également à l'usage des citoyens en quête d'informations fiables pour la recherche.

Le présent TBS sur la protection de l'enfant au Bénin est élaboré dans un contexte socio-économique marqué par la pandémie de la COVID-19 qui a fragilisé plusieurs acquis sociaux des groupes vulnérables et nécessité le déploiement de moyens plus conséquents d'interventions et de ripostes.

Avec une population estimée à 10008749 habitants, et une proportion infantile d'environ 54% selon le quatrième Recensement Général de la Population de l'Habitat (RGPH4), le Bénin accorde un intérêt particulier pour la protection de l'enfant. Cet intérêt pour la couche infantile réside dans le fait que l'enfant d'aujourd'hui est l'adulte de demain. En tant qu'être porteur de l'espoir du développement, la protection de l'enfant est consacrée dans le PAG et les politiques publiques. Ainsi, le cadre législatif, composé d'un arsenal juridique et la ratification des instruments régionaux et internationaux, confirme la volonté du gouvernement béninois de protéger l'enfant. De plus, l'existence de façon spécifique du document de la politique nationale de protection de l'enfant (PNPE) suivi de son plan d'actions arimé au Programme d'Action du Gouvernement (PAG) ont balisé le terrain pour une intervention multi acteurs. Les actions porteuses de cette dynamique de développement, ont permis de régler les situations d'urgence auxquelles les enfants sont confrontés en leur assurant un mieux-être dans la plupart des contrées de notre pays.

L'Observatoire de la Famille, de la Femme et de l'Enfant (OFFE) du Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance (MASM) a mis en place le SIDOFFE-NG qui est un instrument de collecte, d'analyse, de traitement des données et de publications diverses. L'élaboration du TBS constitue une activité traditionnelle de l'OFFE qui, en 2020 a élaboré son premier tableau de bord social au moyen des données extraites du SIDOFFE NG.

Cette année 2022 l'OFFE a sacrifié à la tradition en organisant l'élaboration de la 2<sup>e</sup> édition du tableau de bord social sur la protection de l'enfant au titre de l'année 2021.

Au total, 45 716 enfants dont 19 890 garçons, toutes thématiques confondues ont été reçus par les centres de promotion sociales en 2021 avec l'appui des services déconcentrés des autres ministères sectoriels et les organisations de la société civile (OSC) contre 29 273 enfants en 2020 ; soit une augmentation de 16 443 enfants. Cette performance est l'expression non seulement de la volonté politique mais aussi de la synergie agissante entre acteurs au niveau communal et départemental.

Le présent tableau de bord social se propose de faire un décryptage/analyse des indicateurs majeurs de protection de l'enfant. Son contenu est structuré autour de quatre axes importants. Il s'agit d'une part des données globales sur la protection de l'enfant en 2021, suivi des généralités et de la méthodologie, d'autre part de la présentation et l'analyse des données et en dernier lieu des principaux défis et perspectives.

# PARTIE I. GÉNÉRALITÉS ET DEMARCHE MÉTHODOLOGIQUE

## Chapitre 1. HISTORIQUE DU SIDOFFE-NG

Dans le souci de disposer d'informations fiables, actuelles et complètes sur les cibles du secteur social au Bénin, le Ministère en charge des affaires sociales s'est engagé, dans un processus de modernisation du système de collecte et de gestion des données statistiques.

Après son lancement officiel en novembre 2019 par Madame le Ministre en charge des affaires sociales, 56 Centres de Promotion Sociale ont été identifiés sur l'ensemble du territoire national comme zones pilotes pour contribuer au renseignement du SIDoFFE-NG en vue de produire des données statistiques désagrégées par sexe, par âge disponibles et accessibles en tout temps.

Au regard des premiers résultats obtenus, grâce à l'appui des différents partenaires, le SIDoFFE-NG a été généralisé à l'ensemble de 85 CPS, en 2020 en vue de présenter le vrai visage des interventions en matière d'actions sociales afin d'aider à une prise de décisions.

Doté d'une application de type web et conçu dans une dynamique de large consultation et concertation des acteurs centraux et déconcentrés, publics et privés, le SIDoFFE-NG permet de renseigner en tout temps et en tous lieux des indicateurs relatifs aux trois grands domaines à savoir : la protection sociale et solidarité nationale, la protection de l'enfant puis la promotion de la famille, de la femme et du genre.

Dans le souci de révéler l'effectivité et l'efficacité de la base, l'OFFE élabore depuis 2020 des documents stratégiques tels que les bulletins statistiques, bulletins d'informations sur les VBG, le tableau de bord social, sur la base des données générées par le SIDoFFE-NG, conformément à une démarche méthodologique bien définie.

## Chapitre 2. DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE

La démarche méthodologie utilisée pour l'élaboration du Tableau de Bord Social (TBS) sur la protection de l'enfant, édition 2022 s'est articulée autour de quatre (04) étapes majeures à savoir :

- i. Travaux préparatoires ;
- ii. Atelier d'élaboration du draft du document du TBS ;
- iii. Validation du TBS ;
- iv. Finalisation du document de TBS.

### *1. Travaux préparatoires*

Les travaux préparatoires ont consisté en :

- l'élaboration des documents conceptuels de l'activité à savoir : TDR, fiche de financement, projet de plan de présentation du TBS ;
- la recherche documentaire et
- la préparation technique de l'atelier d'élaboration.

Ces différentes tâches ont été réalisées par les cadres de l'OFFE, appuyés de ceux de la DPP.

### *2. Atelier d'élaboration du draft du document du TBS*

Dans le but de disposer d'un tableau de bord social fiable, un atelier technique d'élaboration dudit document a été organisé du 31 janvier au 03 février 2022. Cet atelier a réuni les acteurs provenant de l'OFFE, de la DPP, des directions départementales, des Centres de Promotion Sociale et des Organisations de la Société Civile. Au cours de cet atelier, deux groupes de travail ont été constitués pour la réalisation des tâches suivantes :

- ✓ *extraction des données de la base de SIDoFFE-NG ;*

Les données utilisées dans le TBS 2021 proviennent essentiellement de la base de données du SIDoFFE-NG. Pour une meilleure compréhension de la variation de certains indicateurs, l'équipe de rédaction du TBS a dû faire recours par moment aux acteurs opérationnels. Ainsi, les données de 2021,

agrégées par commune ont été extraites en format Excel de la plateforme du SIDoFFE-NG accessible au « <https://sidoffe-ng.social.gouv.bj> »

✓ *traitement des données et sélection des indicateurs*

Les données extraites par commune ont été agrégées pour avoir des données globales par département. D'autres indicateurs tels que les proportions et des ratios ont été également calculés pour mieux apprécier les thématiques. Les indicateurs les plus pertinents ont été choisis pour la réalisation des tableaux et des graphiques.

Sur la base des indicateurs retenus, des tableaux statistiques et des graphiques ont été réalisés.

✓ *analyse et commentaire des données*

Les tableaux et graphiques réalisés ont fait l'objet d'analyses et de quelques commentaires afin de faciliter la compréhension des informations et des tendances présentées.

✓ *montage du draft du document*

Les différentes parties (introduction, tableaux, graphiques suivis de commentaires) réalisées en travaux de groupes ont été mises en commun pour avoir le premier draft du document.

✓ *présentation et pré-validation du document.*

Le premier draft monté a été présenté en plénière. Les observations de fond et de forme des participants à l'atelier ont permis d'améliorer le document pour avoir un projet de TBS 2021 pré validé.

### *3. Validation du Tableau de Bord Social*

Le document pré-validé a été soumis à l'appréciation de l'équipe de rédaction élargie aux membres du Cabinet de Madame le Ministre. Après cette étape, le discours consacrant la validation du document a été prononcé par le représentant du Ministre sous réserve des travaux de finalisation, de relecture et de mise en forme du document qui auront lieu dans les bureaux de l'OFFE après l'atelier de Bohicon.

#### *4. Finalisation du document*

La finalisation a consisté essentiellement en une relecture et à la mise en forme de la dernière version du document par les cadres de l'OFFE et de la DPP avant son édition.

## PARTIE II. PRÉSENTATION ET ANALYSE DES DONNÉES

### Chapitre 3. Les préliminaires

Les portes d'entrée des enfants en situation de vulnérabilité sont multiples et vont des centres de promotion sociale aux organisations de la société civile en passant par les autres structures déconcentrées des ministères sectoriels. A ces différents niveaux les enfants sont systématiquement accueillis et mis en confiance quel que soit le besoin exprimé. Ce qui marque le début de tout processus de leur prise en charge. Les tableaux 1 et 2 ci-après présentent les indicateurs traduisant les différentes situations auxquelles les enfants sont confrontés. Ces indicateurs sont renseignés par sexes, par tranches d'âges et par types de handicap.

Tableau 1. Données de l'année 2021

Indicateurs	Sexes		Tranches d'âges (ans)				Total
	Masculin	Féminin	0 - 4	5 - 9	10 - 14	15 - 17	
Nombre d'enfants dans la rue reçus par les CPS, SSS, Structures d'accueil, ONG et Structures Partenaires	1040	716	57	269	897	533	1756
Nombre d'enfants de la rue reçus par les CPS, SSS, Structures d'accueil, ONG et Structures Partenaires	185	105	5	68	137	80	290
Nombre d'enfants en situation d'urgence (victimes de catastrophe, rapatriés, réfugiés, abandonnés)	1384	1485	418	649	1004	798	2869
Nombre d'enfants malnutris reçus	3312	3981	7162	108	12	23	7293
Nombre total des Orphelins et Enfants Vulnérables reçus par les CPS, SSS, ONG et Structures Partenaires	11262	12835	5000	4990	7845	6266	24097
Nombre d'enfants face à la justice reçus par les structures de répression (justice et sécurité)	352	306	10	28	234	386	658

Indicateurs	Sexes		Tranches d'âges (ans)				Total
	Masculin	Féminin	0 - 4	5 - 9	10 - 14	15 - 17	
Nombre d'enfants victimes de traite reçus par les CPS, SSS, Structures d'accueil, ONG et Structures Partenaires	369	430	13	95	436	255	799
Nombre d'enfants recensés en situation de travail par les CPS, l'inspection du travail, Structures d'accueil, ONG et Structures Partenaires	486	341	5	165	434	223	827
Nombre d'enfants ou jeunes migrants reçus par les CPS, Structures d'accueil, ONG et Structures Partenaires	1139	1037	289	328	776	0	2176
Nombre total de cas de mariages précoces enregistrés	11	665	0	0	143	533	676
Nombre de cas de violences patrimoniales ou culturelles reçus	7	58	1	5	12	47	65
Nombre de cas de violences sexuelles reçus	9	597	4	45	231	327	606
Nombre de cas de violences économiques reçus	33	154	1	19	49	118	187
Nombre total de cas de grossesses précoces enregistrées dans les structures de prise en charge	0	1435	0	0	209	1246	1435
Nombre total de cas d'enlèvement et de séquestration survenus	13	383	8	16	109	264	396
Nombre de cas de violences physiques reçus	85	369	14	62	149	229	454
Nombre de cas de violences psychologiques ou morales reçus	203	929	24	147	383	585	1132
<b>Total</b>	<b>19890</b>	<b>25826</b>	<b>13011</b>	<b>6994</b>	<b>13060</b>	<b>11913</b>	<b>45716</b>

Source : MASM\_SIDoFFE-NG 2021

Les indicateurs mentionnés dans le tableau 1 traduisent les différentes interventions du secteur social à l'endroit de tout enfant en situation difficile. On note globalement que 45 716 enfants dont 19 890 garçons, toutes thématiques confondues ont été reçus par les centres de promotion sociales

en 2021 avec l'appui des services déconcentrés des autres ministères sectoriels et les organisations de la société civile (OSC). Le tableau 2 ci-après permet d'apprécier l'évolution des mêmes indicateurs par rapport à l'année 2020 où 29 273 enfants ont été impactés ; soit une augmentation de 16 443 enfants. Cette performance est l'expression non seulement de la volonté politique mais aussi de la synergie agissante entre acteurs au niveau communal et départemental.

Tableau 2. Données de l'année 2020

Indicateurs	Sexes		Tranches d'âges (ans)				Enfants en situation du handicap						
	Masculin	Féminin	0 - 4	5 - 9	10-14	15 - 17	Total	HMI	HMS	HA	HV	HM	AFH
Nombre d'enfants de la rue reçus par les CPS, SSS, Structures d'accueil, ONG et Structures Partenaires	219	124	4	71	191	77	343	0	0	0	0	0	0
Nombre d'enfants en situation d'urgence (victimes de catastrophe, rapatriés, réfugiés, abandonnés)	297	265	94	185	208	76	562	0	0	0	0	0	0
Nombre d'enfants malnutris reçus	1314	1517	2436	385	10	2	2831	0	0	0	0	0	0
Nombre total des Orphelins et Enfants Vulnérables reçus par les CPS, SSS, ONG et Structures Partenaires	8770	10045	1814	4331	6862	5841	18815	33	3	22	0	5	26
Nombre d'enfants face à la justice reçus par les structures de répression (justice et sécurité)	185	97	3	16	120	144	282	0	0	0	0	0	0
Nombre d'enfants victimes de traite reçus par les CPS, SSS, Structures d'accueil, ONG et Structures Partenaires	326	334	5	74	329	252	660	0	0	0	0	0	0
Nombre d'enfants recensés en situation de travail par les CPS, l'inspection du travail, Structures d'accueil, ONG et Structures Partenaires	444	440	14	147	414	309	884	0	0	0	0	0	0

Indicateurs	Sexes		Tranches d'âges (ans)				Enfants en situation du handicap						
	Masculin	Féminin	0 - 4	5 - 9	10-14	15 - 17	Total	HMI	HMS	HA	HV	HM	AFH
Nombre d'enfants ou jeunes migrants reçus par les CPS, Structures d'accueil, ONG et Structures Partenaires	105	114	0	12	117	90	219	0	0	0	0	0	0
Nombre de filles victimes d'excision recensées par les CPS, Formations sanitaires, ONG et autres Structures Partenaires	1	50	1	25	17	8	51	0	0	0	0	0	0
Nombre total de cas de mariages précoces enregistrés	24	699	0	0	204	522	723	1	0	0	0	0	0
Nombre de cas de violences patrimoniales ou culturelles reçus	5	46	1	7	20	23	51	0	0	0	0	0	0
Nombre de cas de violences sexuelles reçus	3	535	6	27	202	306	538	0	0	0	0	0	0
Nombre de cas de violences économiques reçus	63	236	1	28	124	147	299	0	0	0	0	0	0
Nombre total de cas de grossesses précoces enregistrées dans les structures de prise en charge	0	970	0	0	187	786	970	0	0	0	0	0	0
Nombre total de cas d'enlèvement et de séquestration survenus	28	323	22	16	116	200	351	0	0	0	0	0	0
Nombre de cas de violences physiques reçus	123	355	7	67	192	216	478	0	0	0	0	0	0
Nombre de cas de violences psychologiques ou morales reçus	321	895	64	144	398	618	1216	0	0	0	0	0	0

Indicateurs	Sexes		Tranches d'âges (ans)				Enfants en situation du handicap						
	Masculin	Féminin	0 - 4	5 - 9	10-14	15 - 17	Total	HMI	HMS	HA	HV	HM	AFH
Total	12228	17045	4472	5535	9711	9617	29273	34	3	22	0	5	26

Source : MASM\_SIDoFFE-NG 2020

## Chapitre 4. Enfants en situation difficile

Ce chapitre aborde trois (03) sous thématiques à savoir : enfant dans/de la rue, Orphelins et enfants vulnérables puis enfants face à la justice.

Le tableau ci-dessous, fait le point des enfants en situation difficile reçus dans les CPS et autres structures de prise en charge.

*Tableau 3. Présentation générale des enfants en situation difficile reçus dans les CPS et autres structures*

Indicateurs	Garçons	Filles	Total
Nombre d'enfants dans /de la rue reçus	1225	821	2046
Nombre d'enfant et orphelin vulnérables reçus	11262	12835	24097
Nombre d'enfant face à la justice reçus	352	306	658
TOTAL	12.839	13.962	26.801

Source : MASM\_SIDoFFE-NG 2021

Ce tableau nous fait l'état des lieux des enfants en situation difficile reçus dans les CPS et autres structures de prise en charge, soit 26.801 enfants en situation difficile dont 13.962 filles. On note un fort effectif d'OEV (24.097) suivi des enfants dans/de la rue (2046). A ce niveau, on note une proportion plus grande de garçons dans/de la rue que de filles.

### 1. Enfants dans/de la rue

Tableau 4. Répartition des enfants dans/de la rue par sexe et par tranche d'âge

Indicateurs	Sexes		Tranches d'âge (ans)				Total
	Masculin	Féminin	0 - 4	5 - 9	10 - 14	15 - 17	
Nombre d'enfants dans la rue réintégré dans leur famille	476	510	39	203	528	216	986
Nombre d'enfants dans la rue reçus par les CPS, SSS, Structures d'accueil, ONG et Structures Partenaires	1040	716	57	269	897	533	1756
<b>Proportion d'enfants dans la rue réintégré dans leur famille</b>	<b>45,77%</b>	<b>71,23%</b>	<b>68,42%</b>	<b>75,46%</b>	<b>58,86%</b>	<b>40,53%</b>	<b>56,15%</b>
Nombre d'enfants de la rue réintégré dans leur famille	80	66	2	41	75	29	146
Nombre d'enfants de la rue reçus par les CPS, SSS, Structures d'accueil, ONG et Structures Partenaires	185	105	5	68	137	80	290
<b>Proportion d'enfants de la rue réintégré dans leur famille</b>	<b>43,24%</b>	<b>62,86%</b>	<b>40,00%</b>	<b>60,29%</b>	<b>54,74%</b>	<b>36,25%</b>	<b>50,34%</b>
Nombre d'enfants malnutris pris en charge	3269	3948	7086	108	12	23	7217
Nombre d'enfants malnutris reçus	3312	3981	7162	108	12	23	7293
<b>Proportion des enfants malnutris pris en charge</b>	<b>98,70%</b>	<b>99,17%</b>	<b>98,94%</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>	<b>98,96%</b>

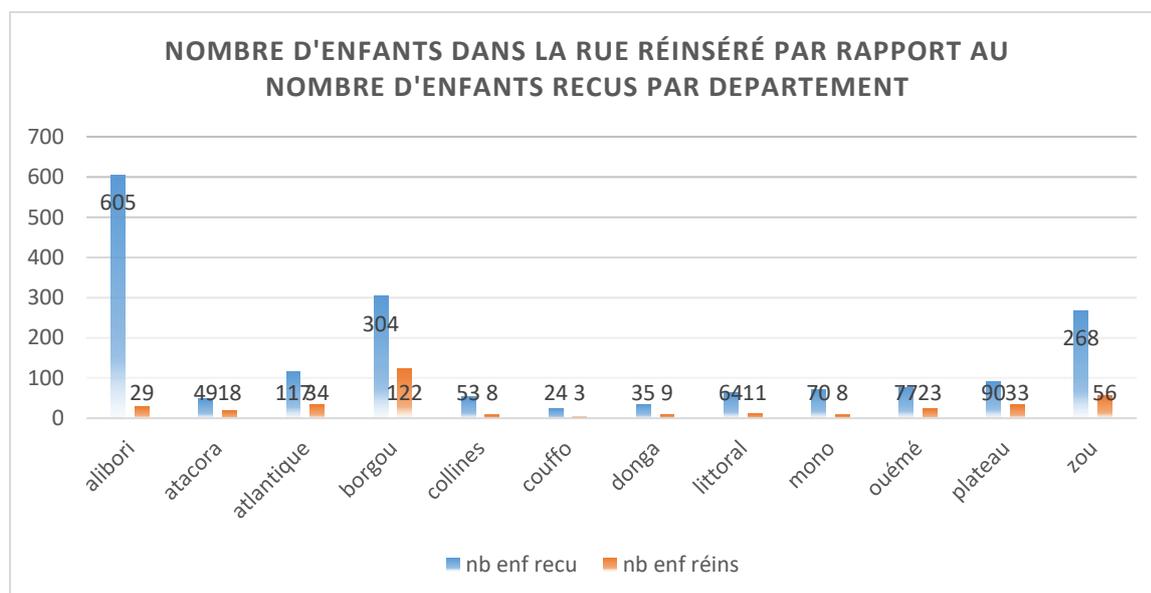
Source : MASM\_SIDoFFE-NG 2021

Ce tableau illustre une proportion élevée des filles dans la rue qui ont bénéficié de réintégration familiale que de garçons (71,23% contre 45,77%). Le constat est le même pour la réintégration familiale des enfants de la rue (62,86% contre 43,24%).

Par ailleurs, les enfants de la tranche d'âge de 5 à 9 ans sont les plus impactés par le processus de réintégration familiale. Les taux élevés au niveau des tranches de 0 - 4 ans, 5- 9 ans et 10- 14 ans pourraient s'expliquer par la motivation des acteurs de protection à réintégrer les enfants en âge de scolarisation.

En outre nous observons que 98,94 % des enfants malnutris de 0 à 4 ans ont été pris en charge, de même que les cas observés au niveau de la tranche de 5 à 17 ans.

### 1.1. *Enfant dans la rue*



Le graphe montre que le département de l'Alibori vient en tête avec plus d'enfants dans la rue reçus (605 cas). Il est suivi du Borgou avec 304 cas et du Zou avec 268 cas.

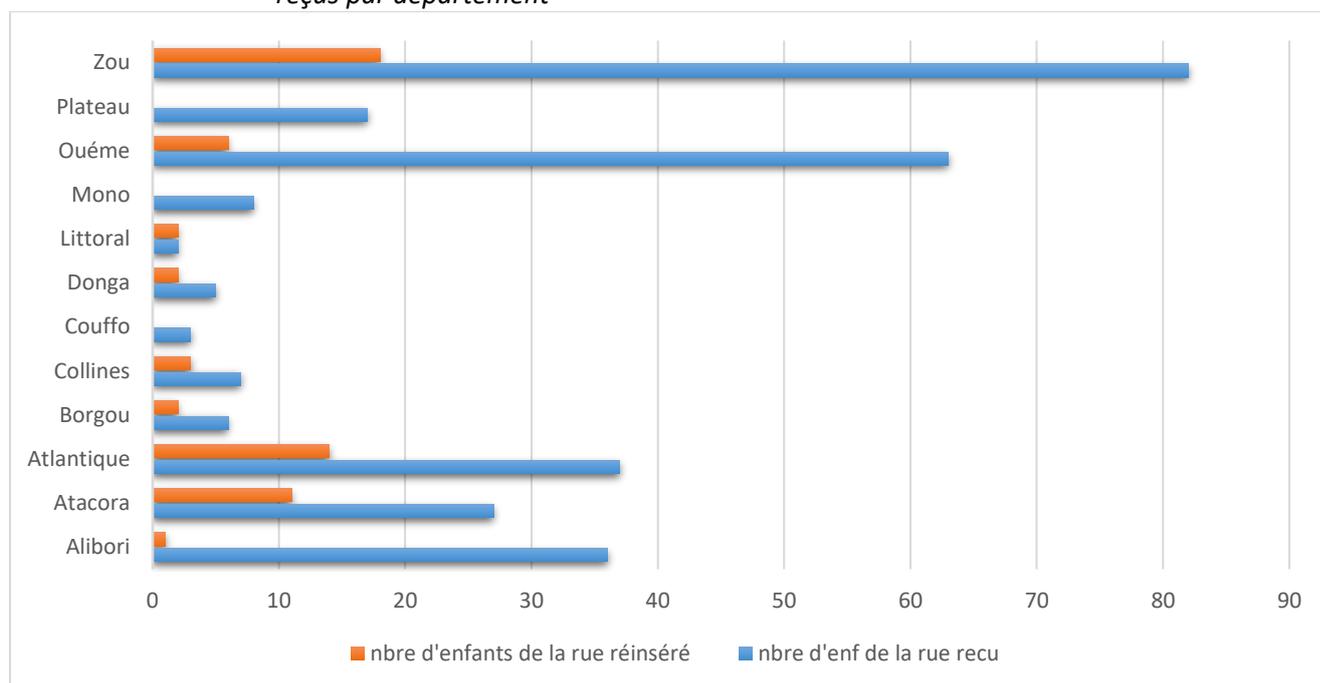
Sur les 605 cas enregistrés dans l'Alibori, la commune de Malanville couvre à elle seule plus de 80%. Il en est de même pour le département du Borgou ou

près de 63% représente le nombre d'enfants dans la rue enregistrés dans la seule commune de Parakou.

Ce constat s'expliquerait par la présence remarquable des enfants Talibé dans ces localités. Les résultats de l'étude sur la mendicité impliquant les enfants réalisés par l'OFFE en 2016 illustrent bien cet état de choses.

## 1.2. Enfants de la rue

Graphique 1. Nombre d'enfants de la rue réinsérés par rapport au nombre d'enfants de la rue reçus par département



L'analyse de ce graphique nous montre que les départements du Zou, de l'Ouémé, de l'Atlantique et de l'Alibori enregistrent respectivement 82, 63, 37 et 36 cas d'enfants de la rue reçus dans les structures d'accueil.

Par ailleurs, la proportion d'enfants de la rue reçus et réinsérés dans ces différents départements reste faible, soit 22% pour le Zou, 10% pour l'Ouémé, 38% pour l'Atlantique et 3% pour l'Alibori.

## 1.3. Enfants malnutris

Tableau 5. Nombre d'enfants malnutris reçus par département en fonction du sexe et de l'âge.

Département	Total Sexe H*	Total Sexe F*	0 - 4*	5 - 9*	Total
ALIBORI	154	171	324	1	325
ATACORA	207	173	331	49	368

Département	Total Sexe H*	Total Sexe F*	0 - 4*	5 - 9*	Total
ATLANTIQUE	50	38	80	8	88
BORGOU	598	690	1259	29	1288
COLLINES	11	16	24	3	27
COUFFO	6	6	12	0	12
DONGA	2	7	8	1	9
LITTORAL	4	13	15	1	16
MONO	17	34	46	4	50
OUEME	17	14	30	0	30
PLATEAU	2077	2565	4617	9	4626
ZOU	169	254	416	3	419
<b>TOTAL</b>	<b>3312</b>	<b>3981</b>	<b>7162</b>	<b>108</b>	<b>7258</b>

Source : MASM\_SIDoFFE-NG 2021

L'analyse de ce tableau montre qu'au total 7258 cas d'enfants malnutris ont été reçus sur le plan national dont 3981 cas de filles.

Le département du "Plateau compte le plus grand nombre de cas d'enfants malnutris avec 4642 cas sur un total de 7258 cas enregistrés ; il représente à lui seul plus du tiers de l'effectif total.

Par ailleurs, la tranche d'âge de 0 à 4 ans est la plus touchée par ce phénomène avec 7162 cas, soit 98,68%.

Face aux différents cas d'enfants malnutris reçus, les acteurs des services sociaux offrent un paquet minimum de prise en charge allant de la récupération nutritionnelle à la prise en charge médicale en fonction du type de malnutrition afin de corriger les carences relevées. Il n'en demeure pas moins que certains enfants traînent des séquelles à l'âge évolué lorsque ces derniers diagnostiqués comme tels ne sont pas rigoureusement suivis dès le bas âge.

Le tableau ci-dessous fait un aperçu des efforts fournis par les services sociaux de base en termes de prise en charge.

*Tableau 6. Proportion des enfants malnutris reçus et pris en charge par département*

Département	Total d'enfants malnutris reçus	Total d'enfants malnutris pris en charge	Proportion
ALIBORI	325	321	98,77%

Département	Total d'enfants malnutris reçus	Total d'enfants malnutris pris en charge	Proportion
ATACORA	380	370	97,37%
ATLANTIQUE	88	94	106,82%
BORGOU	1288	1259	97,75%
COLLINES	27	22	81,48%
COUFFO	12	12	100%
DONGA	9	9	100%
LITTORAL	17	10	58,82%
MONO	51	49	96,08%
OUEME	31	20	64,52%
PLATEAU	4642	4634	99,83%
ZOU	423	417	98,58%
<b>TOTAL</b>	<b>7293</b>	<b>7217</b>	<b>98,56%</b>

Source : MASM\_SIDoFFE-NG 2021

Ce tableau fait le point des proportions de nombre d'enfants malnutris pris en charge par rapport au nombre d'enfants malnutris reçus. L'analyse nous montre que ces proportions varient de 58,82% à 106,82%. Le département de l'Atlantique a fait le plus grand score avec 106,82%. A part les départements de Littoral et de l'Ouémé qui ont fait un faible taux de prise en charge, respectivement 58,82% et 64,52%, tous les 9 autres départements ont fait plus de 80%.

## *2. Orphelins et enfants vulnérables*

Le concept d'OEV se définit au Bénin comme tout enfant ayant perdu l'un ou les deux parents du fait du sida. On peut encore désigner par OEV, tout enfant sans soutien familial et qui souffre d'une maladie chronique ou d'une malnutrition ou victime d'exploitation sexuelle ou économique.

Ils sont présents dans tous les départements du Bénin et concernent aussi bien les filles que les garçons de tous âges, comme l'indique le tableau ci-contre.

Tableau 7. Répartition des OEV reçus par sexe et par tranche d'âge en fonction des départements

Département	Total des OEV reçus	Total des OEV pris en charge
ALIBORI	982	925
ATACORA	6187	6008
ATLANTIQUE	931	1094
BORGOU	2144	1984
COLLINES	615	607
COUFFO	457	384
DONGA	594	736
LITTORAL	881	653
MONO	1000	960
OUEME	1668	3008
PLATEAU	4468	6062
ZOU	4170	4034

Source :  
MASM\_SIDoFFE-NG 2021

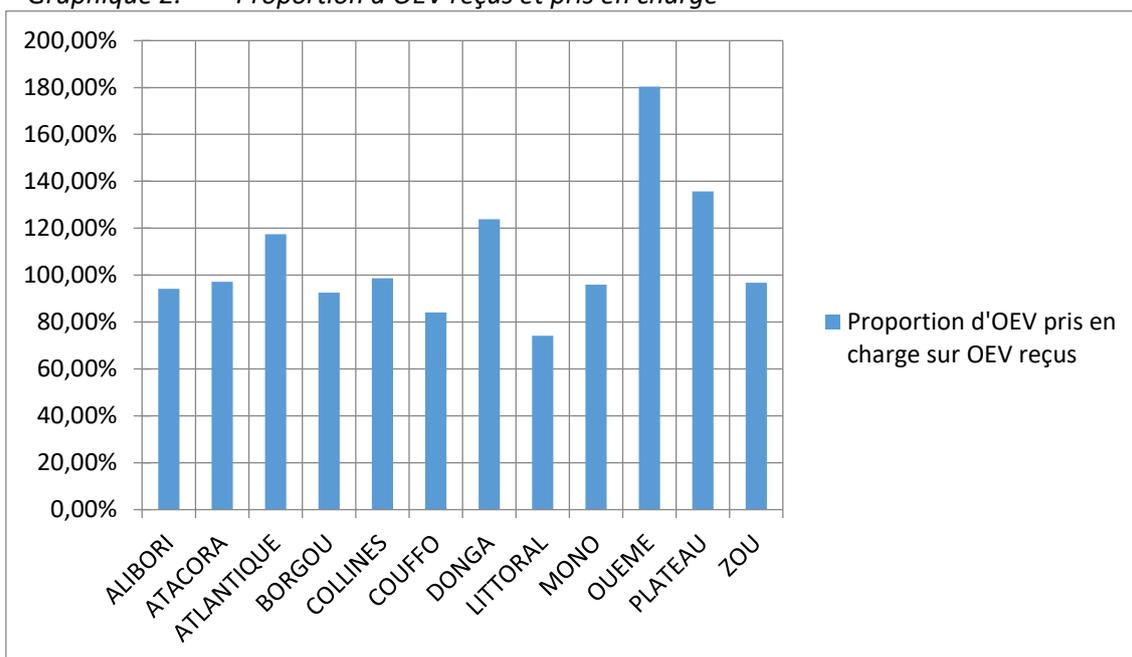
L'analyse du tableau montre que 7293 Orphelins et Enfants Vulnérables sont reçus au total avec plus de la moitié au niveau du département du Plateau, 4642 cas. Les départements du Borgou et du Zou viennent après le Plateau, avec respectivement 1288 et 423 cas. Le Département ayant enregistré moins de cas est celui de la Donga, 9 cas.

Tableau 8. Proportion d'OEV Pris en charge par rapport aux OEV reçus

Département	Total Sexe H*	Total Sexe F*	0 - 4*	5 - 9*	10 - 14*	15 - 17*	Total
ALIBORI	154	171	324	1	0	0	325
ATACORA	207	173	331	49	0	12	380
ATLANTIQUE	50	38	80	8	0	0	88
BORGOU	598	690	1259	29	0	0	1288
COLLINES	11	16	24	3	0	0	27
COUFFO	6	6	12	0	0	0	12
DONGA	2	7	8	1	0	0	9
LITTORAL	4	13	15	1	1	0	17
MONO	17	34	46	4	0	1	51
OUEME	17	14	30	0	0	1	31
PLATEAU	2077	2565	4617	9	7	9	4642
ZOU	169	254	416	3	4	0	423
TOTAL	3312	3981	7162	108	12	23	7293

Source : MASM\_SIDoFFE-NG, 2022

Graphique 2. Proportion d'OEV reçus et pris en charge



Ce graphique montre que les OEV ont été reçus dans tous les départements et les acteurs ne ménagent aucun effort pour leur prise en charge. De façon générale, les proportions de prise en charge varient de 74,12% à 100%. Certaines proportions vont même au-delà des 100%. Cela pourrait s'expliquer par le cumul des OEV reçus au cours de l'année 2020 et qui ont fait l'objet de prise en charge seulement en année 2021.

C'est le cas des départements de l'Ouémé, du Plateau, de la Donga et de l'Atlantique.

### 2.1. Enfants dont au moins un parent est décédé et qui fréquentent une école / Un centre de formation

Le tableau ci-dessous fait la proportion d'enfants dont au moins un parent est décédé et qui fréquentent une école/centre de formation par rapport aux OEV reçus par département

Tableau 9. Proportion d'enfants dont un parent est décédé et qui fréquentent une école/centre de formation par rapport aux OEV reçus par département

Département	Total des OEV reçus	Nombre total d'enfants dont au moins un parent est décédé et qui fréquentent une école / centre de formation	Proportion d'enfants dont un parent est décédé et qui fréquentent une école/centre de formation par rapport aux OEV reçus
ALIBORI	982	399	40,63%
ATACORA	6187	4367	70,58%
ATLANTIQUE	931	586	62,94

Département	Total des OEV reçus	Nombre total d'enfants dont au moins un parent est décédé et qui fréquentent une école / centre de formation	Proportion d'enfants dont un parent est décédé et qui fréquentent une école/centre de formation par rapport aux OEV reçus
BORGOU	2144	1312	61,19%
COLLINES	615	203	33,01
COUFFO	457	328	71,77%
DONGA	594	494	83,16%
LITTORAL	881	703	79,79%
MONO	1000	602	60,20%
OUEME	1668	884	53%
PLATEAU	4468	1324	29,63
ZOU	4170	2706	64,89%

Source : MASM\_SIDoFFE-NG, 2022

L'analyse de ce tableau montre que c'est le Département de la Donga qui a enregistré le plus grand nombre d'enfants dont au moins un parent est décédé et qui fréquente une école/centre de formation par rapport au nombre total d'OEV reçus en 2021, soit 83,16%. Il est suivi des départements du Littoral, du Couffo, de l'Atacora, du Zou, de l'Atlantique, du Borgou, du Mono et de l'Ouémé. Les départements du Plateau et des Collines n'ont pas atteint la barre des 50%.

Des 13908 enfants ayant perdu au moins un parent et qui fréquentent une école/centre de formation 7348 cas, soit plus de la moitié de l'effectif total, sont des filles. Aussi la tranche d'âge de 10 à 14 ans est la plus concernée, soit plus du tiers de l'effectif total, suivie de la tranche d'âges de 15 à 17 ans. On pourrait déduire que la majorité d'enfants fréquente beaucoup plus les centres d'apprentissage au regard des tranches d'âges.

## 2.2. Enfants dits sorciers / accusés de sorcellerie

Même si tous sont accusés de sorcellerie, il faut quand noter que les « enfants dits sorciers » sont ceux qui naissent avec des malformations congénitales et/ou qui dont la naissance coïncide avec la survenance d'un ou plusieurs événements malheureux au sein de la famille. Par contre les « enfants accusés de sorcellerie » sont vus ici comme ceux qui naissent normalement mais qui en grandissant développent des aptitudes, attitudes ou comportements étranges que leur environnement social immédiat n'arrive pas à comprendre. Le tableau suivant récapitule le nombre d'enfants dits sorciers/ accusés de sorcellerie par sexe et par tranche d'âge.

Tableau 10. Nombre d'enfants dits sorciers/accusés de sorcellerie par sexe et tranche d'âges

Indicateurs	Garçons	Filles	0 - 4	5 - 9	10 - 14	15 - 17	Total
Nombre d'enfants dits sorciers	27	37	4	11	30	19	64

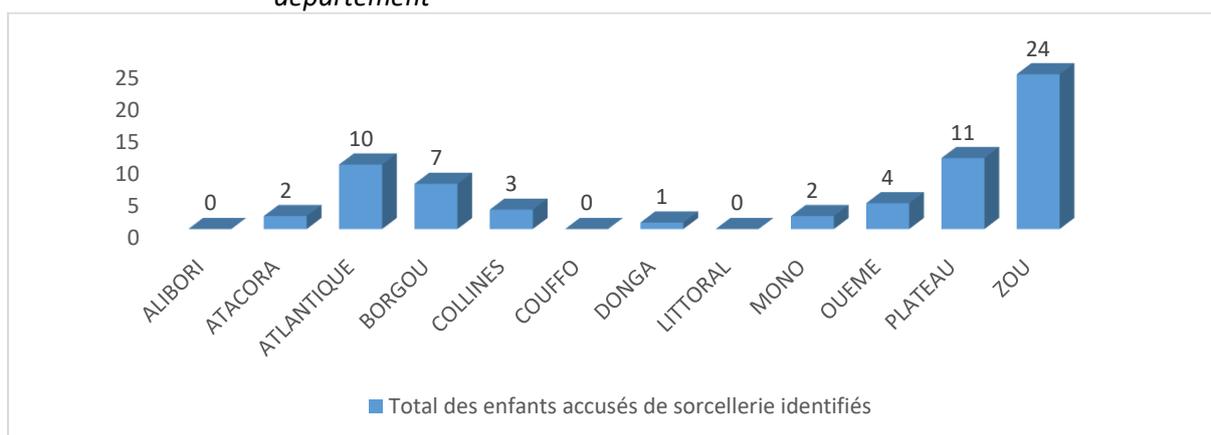
Source : MASM\_SIDoFFE-NG, 2021

L'analyse de ce tableau permet de constater que 64 cas d'enfants dits sorciers ont été enregistrés en 2021 dont 37 filles (57,81%).

Ce phénomène touche beaucoup plus les enfants de 10 à 14ans dans une proportion de 46,87%. Aussi faudrait-il constater que de 0 à 4 ans déjà les enfants subissent le phénomène.

La répartition de ces 64 cas par département donne le graphique suivant :

Graphique 3. Répartition des enfants dits sorciers/accusés de sorcellerie identifiés par département



Ce graphique montre que le phénomène d'enfants accusés de sorcellerie est observé dans neuf départements sur douze avec un pic dans le département du Zou (24 cas), suivi du Plateau (11 cas) et de l'Atlantique (10 cas). Suivent les départements du Borgou (7 cas), de l'Ouémé (4 cas) et des Collines (3cas).

Les Départements de l'Alibori, du Couffo et du Littoral n'ont enregistré aucun cas en 2021.

### 3. Enfants face à la justice

Dans cette sous-thématique, nous aborderons quatre principaux indicateurs dont les détails sont récapitulés dans le tableau suivant :

Tableau 11. Principaux indicateurs relatifs aux enfants en situation de justice

Indicateurs	Total Sexe H	Total Sexe F	0 - 4	5 - 9	10 - 14	15 - 17	Total
<b>FACE A LA JUSTICE</b>							
Nombre d'enfants face à la justice reçus par les structures de répression (justice et sécurité)	352	306	10	28	234	386	658
Nombre d'enfants face à la justice réintégrés dans leur famille	175	178	6	23	148	176	353
Nombre d'enfants face à la justice suivis après réintégration en famille	105	118	6	12	76	129	223
<b>AUTEURS</b>							
Nombre d'enfants auteurs reçus par les structures de répression (justice et sécurité)	253	41	0	6	81	207	294
Nombre d'enfants auteurs réinsérés / réintégrés	118	19	0	1	36	102	137
Nombre d'enfants auteurs suivis après réinsertion	50	9	0	0	14	46	59
Nombre d'enfants auteurs suivis après réintégration	73	7	0	1	27	54	80
<b>VICTIMES</b>							
Nombre d'enfants victimes reçus par les structures de répression (justice et sécurité)	111	387	22	47	195	234	498
Nombre d'enfants victimes réinsérés / réintégrés	90	255	20	32	139	154	345
Nombre d'enfants victimes suivis après réinsertion	50	117	11	18	65	73	167
Nombre d'enfants victimes suivis après réintégration	73	272	23	27	144	151	345
<b>TEMOINS</b>							
Nombre d'enfants témoins reçus par les structures de répression (justice et sécurité)	18	18	1	3	19	13	36

Source : SIDOFFE-NG 2022

L'analyse du tableau nous montre que quatre (4) catégories d'enfants face à la justice ont été reçues et réparties suivant l'âge et le sexe. De ces quatre catégories, hormis les enfants témoins, tous les trois autres ont fait l'objet de réintégration/réinsertion selon le cas. Certains ont même bénéficié de suivi après réintégration ; il s'agit des enfants victimes et ceux face à la justice.

Le tableau ci-dessous, fait un focus sur les quatre cas d'enfants face à la justice reçus ainsi que leur pourcentage.

Tableau 12. Répartition des cas d'enfants face à la justice reçus en fonction du sexe et par tranche d'âges

Indicateurs	Total Sexe H	Total Sexe F	0 - 4	5 - 9	10 - 14	15 - 17	Total	Pourcentage
Nombre d'enfants témoins reçus par les structures de répression (justice et sécurité)	18	18	1	3	19	13	36	2,42%
Nombre d'enfants auteurs reçus par les	253	41	0	6	81	207	294	19,78%

Indicateurs	Total Sexe H	Total Sexe F	0 - 4	5 - 9	10 - 14	15 - 17	Total	Pourcentage
<b>structures de répression (justice et sécurité)</b>								
Nombre d'enfants victimes reçus par les structures de répression (justice et sécurité)	111	387	22	47	195	234	498	33,52%
Nombre d'enfants face à la justice reçus par les structures de répression (justice et sécurité)	352	306	10	28	234	386	658	44,28%
<b>TOTAL</b>	<b>734</b>	<b>752</b>	<b>33</b>	<b>84</b>	<b>529</b>	<b>840</b>	<b>1486</b>	<b>100,00%</b>

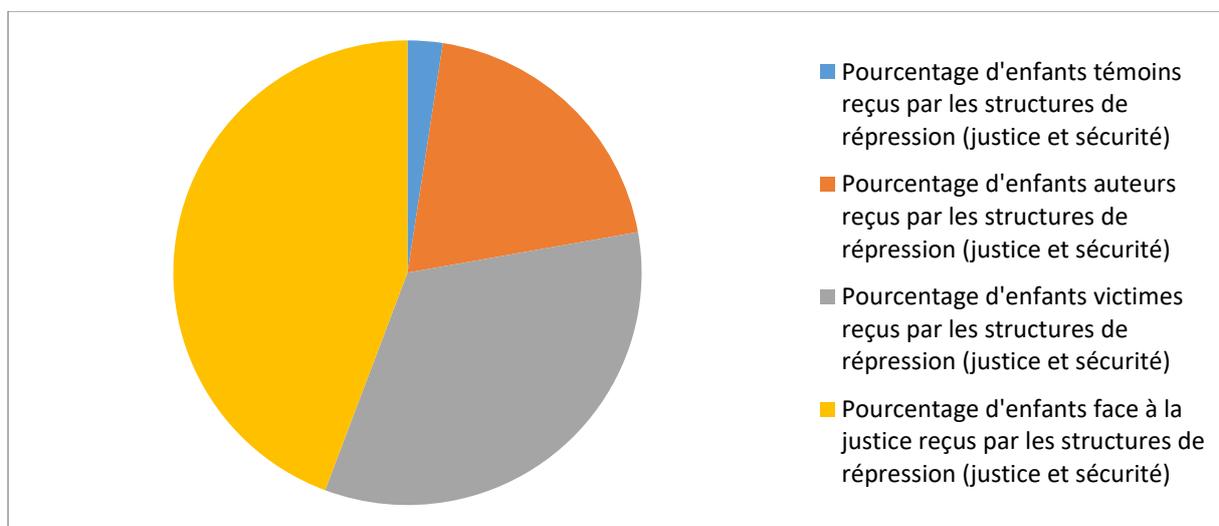
Source : MASM\_SIDoFFE-NG, 2022

L'analyse du tableau montre que 1486 cas d'enfants face à la justice ont été reçus avec en tête les enfants face à la justice avec 658 cas dont 752 filles ; suivis des enfants victimes avec 498 cas dont 387 filles, des enfants auteurs avec 294 cas dont 41 filles et enfin et des enfants témoins, 36 cas répartis équitablement entre les deux sexes.

Par ailleurs, la tranche d'âges de 15 à 17ans est la plus concernée pour plus de la moitié des cas enregistrés au niveau national, suivis des enfants de 10 à 14ans.

Le graphique suivant présente mieux le pourcentage que représente chaque catégorie.

Graphique 4. Répartition des cas d'enfants face à la justice reçus par catégories

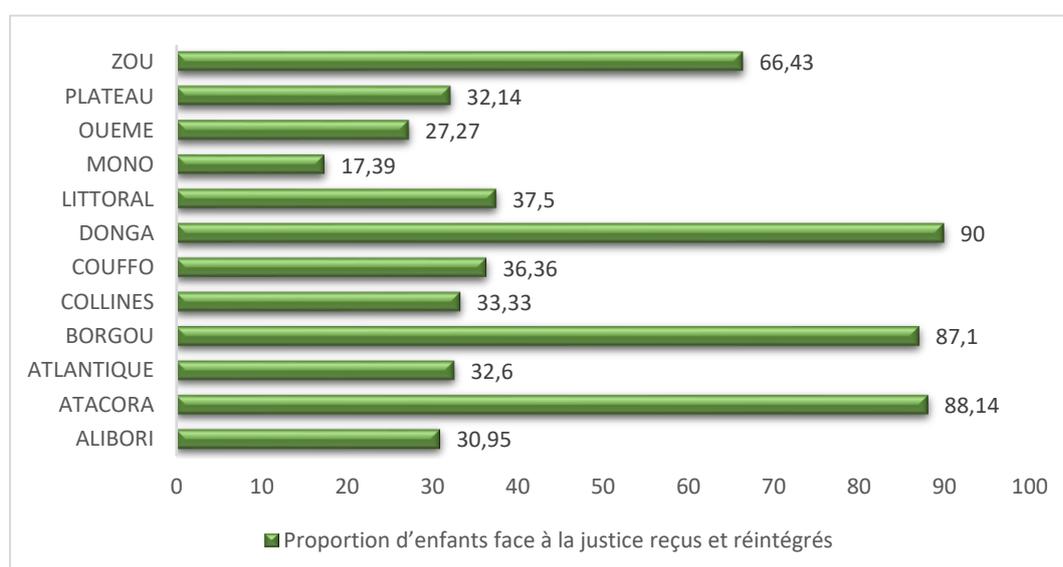


L'analyse de ce graphique montre la prédominance des cas d'enfants face à la justice sur tous les autres, soit 44,28%. Viennent les cas d'enfants victimes (33,52%), les enfants auteurs (19,78%) et les témoins (2,42%).

Dans la suite du travail, nous allons nous intéresser à chacun des trois indicateurs dominants notamment en ce qui concerne les proportions de cas pris en charge par rapport aux cas reçus par département.

### 3.1. Enfants face à la justice

Graphique 5. Proportion des enfants face à la justice reçus et réinsérés/réintégrés par département

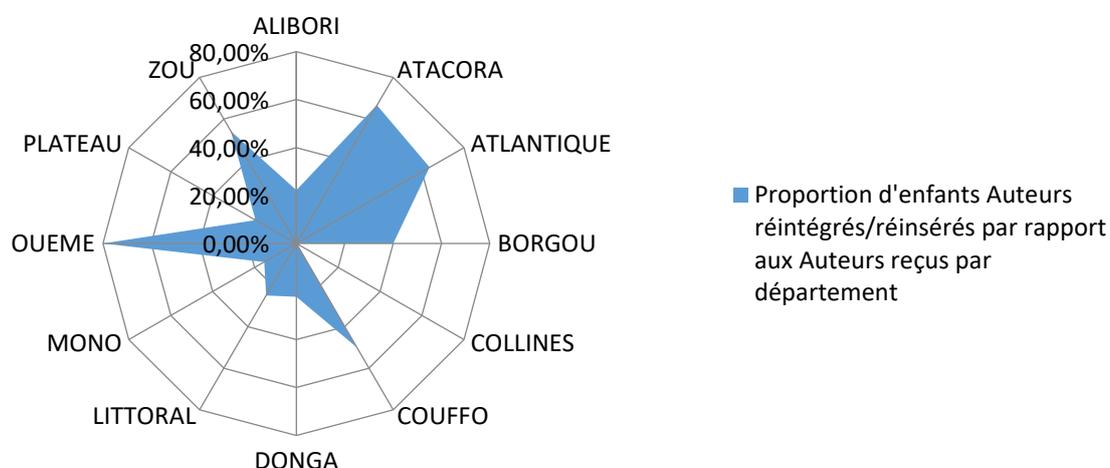


Ce graphique nous fait constater que les fortes proportions de réinsertion/réintégration des enfants face à la justice reçus sont enregistrées dans les départements de la Donga (90%), de l'Atacora (88,14%) et du Borgou (87,1%). De 2020 à 2021, il y a eu plus d'enfants face à la justice dans les départements de la Donga (66,67%), de l'Atacora (0%) et du Borgou (40,74%), contrairement au département de l'Atlantique qui a connu une régression par rapport à l'année 2020 (46,43% contre 32,60%).

### 3.2. Enfants auteurs

Graphique 6. Répartition des enfants auteurs reçus et réinsérés/réintégrés par Département

## Proportion d'enfants auteurs réintégrés/réinsérés par rapport aux Auteurs reçus par département



A la lecture de ce graphique, on peut retenir que les départements de l’Ouémé l’Atacora et de l’Atlantique arrivent en tête avec respectivement 80%, 66,67% et 63,64%. Suivis de ceux du Zou (54,17%) et du Couffo (50%). Quant aux Collines, aucun enfant auteur n’a fait l’objet de réintégration/ réinsertion au cours de l’année 2021. Comparée à 2020, on note une performance dans les départements de l’Atacora qui est passé de 0% à 66,67% ; du Couffo qui est passé de 0% à 50% et de l’Ouémé qui est passé de 0% 80% en 2021. Pareil pour le département de la Donga qui est passé de 22,22% en 2020 à 66,67% en 2021. Le département du Zou quant à lui a connu le statut quo soit 65,31%.

### 3.3. Enfants victimes

Tableau 13. Proportion de réintégration / réinsertion des enfants victimes reçus

Département	Total Sexe H	Total Sexe F	0 - 4	5 - 9	10 - 14	15 - 17	Total Victimes reçus	Total réintégrés /réinsérés	Proportions
ALIBORI	17	22	0	7	16	16	39	6	15,38%
ATACORA	6	30	1	8	11	16	36	12	33,33%
ATLANTIQUE	13	56	0	3	20	46	69	44	63,77%
BORGOU	20	64	8	4	37	35	84	79	94,05%
COLLINES	1	13	0	0	5	9	14	2	14,28%
COUFFO	2	4	0	0	3	3	6	3	50%
DONGA	0	8	0	1	5	2	8	6	75%

Département	Total Sexe H	Total Sexe F	0 - 4	5 - 9	10 - 14	15 - 17	Total Victimes reçus	Total réintégrés /réinsérés	Proportions
LITTORAL	0	1	0	1	0	0	1	1	100%
MONO	2	11	0	1	7	5	13	1	7,69%
OUEME	0	0	0	0	0	0	0	0	0%
PLATEAU	6	11	1	4	7	5	17	12	70,59%
ZOU	44	167	12	18	84	97	211	179	84,83%

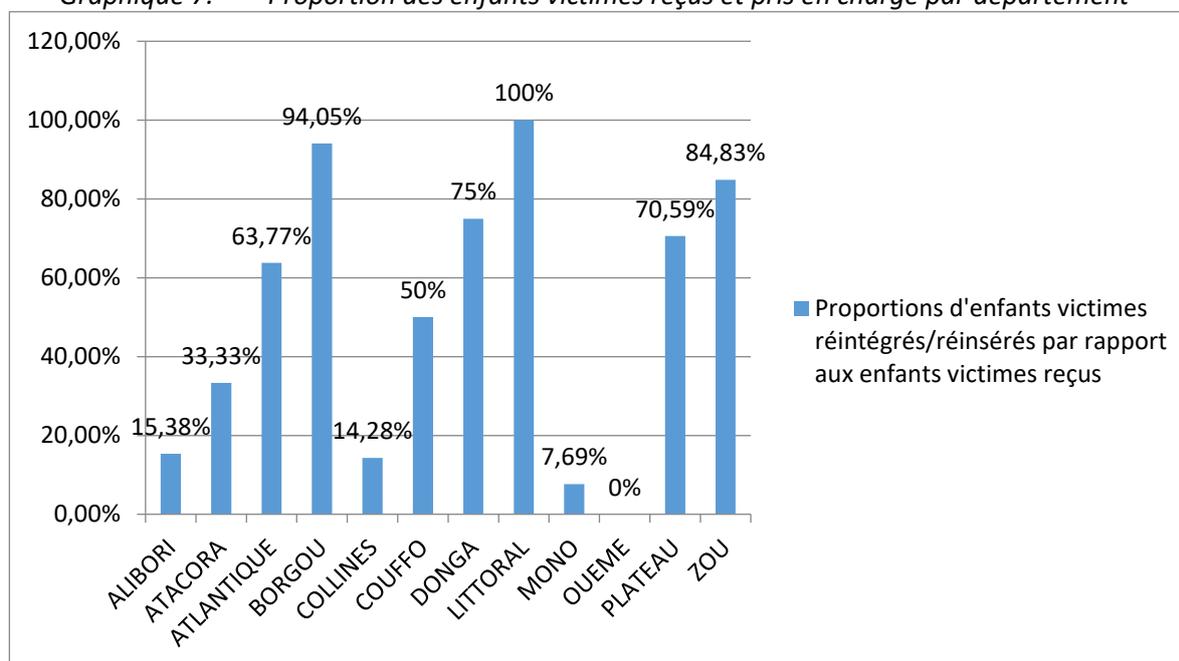
Source : MASM\_SIDoFFE-NG, 2022

Ce tableau nous montre que le Département du Zou a enregistré les plus grands nombres d'enfants victimes en 2021 avec un effectif de 211 cas. Il est suivi des départements du Borgou et de l'Atlantique avec respectivement 79 et 44 cas.

Les départements du Mono, du Littoral n'ont enregistré chacun qu'un seul cas. L'Ouémé quant à lui n'en a enregistré aucun au cours de la période.

Le graphique suivant fait le point des proportions des enfants victimes pris en charge par rapport aux reçus.

Graphique 7. Proportion des enfants victimes reçus et pris en charge par département



Source : MASM\_SIDoFFE-NG, 2021

L'analyse de ce graphique nous montre que hormis le département du zou qui a priori n'a réussi à réintégrer/réinsérer au cas d'enfant victime, les

proportions de réintégration/réinsertion varient de 7,69% à 100% au niveau des onze (11) autres départements.

Ainsi, les départements de l'Atlantique, du Borgou, du Couffo de la Donga, du Plateau et du Zou ont réussi à réintégrer/réinsérer au moins 50% contrairement aux départements de l'Alibori, de l'Atacora, des Collines et du Mono qui sont en deçà des 50%.

## Chapitre 5. TRAITE, TRAVAIL ET MOBILITÉ DES ENFANTS

Ce chapitre fait le point des enfants victimes de traite, des enfants en situation de travail et ceux en mobilité reçus et pris en charge au cours de l'année 2021 au Bénin par les structures de protection de l'enfant.

### 1. Traite des enfants

Cette partie présente l'ampleur du phénomène à travers l'effectif des enfants touchés et ceux pris en charge par sexe et par tranche d'âges selon le département.

#### 1.1. Données nationales

Tableau 14. Principaux indicateurs sur la traite des enfants

Indicateurs	Garçons	Filles	0 – 4 ans	5 – 9 ans	10 – 14 ans	15 – 17 ans	Total
Nombre d'enfants victimes de traite reçus par les CPS, SSS, Structures d'accueil, ONG et Structures Partenaires	369	430	13	95	436	255	799
Nombre d'enfants victimes de traite réintégrés par les CPS, SSS, Structures d'accueil, ONG et Structures Partenaires	325	407	13	88	416	215	732
Proportion d'enfants victimes de traite reçus et réintégrés	88,1%	94,7%	100,0%	92,6%	95,4%	84,3%	91,6%
Nombre d'enfants victimes de traite nationale	183	171	5	41	216	92	354

Indicateurs	Garçons	Filles	0 – 4 ans	5 – 9 ans	10 – 14 ans	15 – 17 ans	Total
Nombre d'enfants victimes de traite transfrontalière	101	137	1	33	118	86	238

Source : MASM\_SIDoFFE-NG, 2022

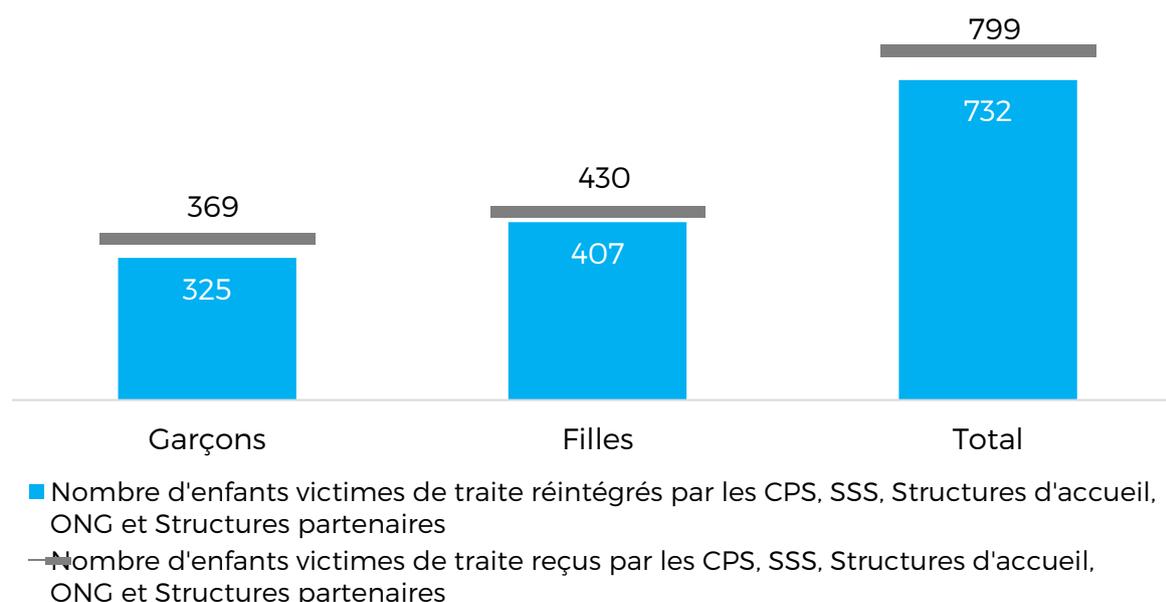
L'analyse de ce tableau montre qu'au total 799 enfants dont 430 filles ont été victimes de traite au cours de l'année 2021. De cet effectif, 732 ont été réintégrés, soit 91,61%.

Comparé à l'année 2020, on note que ce phénomène s'est accru, passant de 659 à 799, soit une hausse de 140 cas qui pourrait se justifier par une systématisation du renseignement de la base et le renforcement de la synergie d'actions entre les acteurs de collecte.

Par ailleurs, 354 enfants ont été victimes de traite nationale contre 342 enregistrés en 2020, soit une augmentation de 12 enfants. Il en est de même pour les enfants victimes de traite transfrontalière qui sont passés de 215 cas en 2020 à 238 cas en 2021, soit une hausse de 23 cas.

Le graphique suivant fait le point des enfants réintégrés en fonction du sexe.

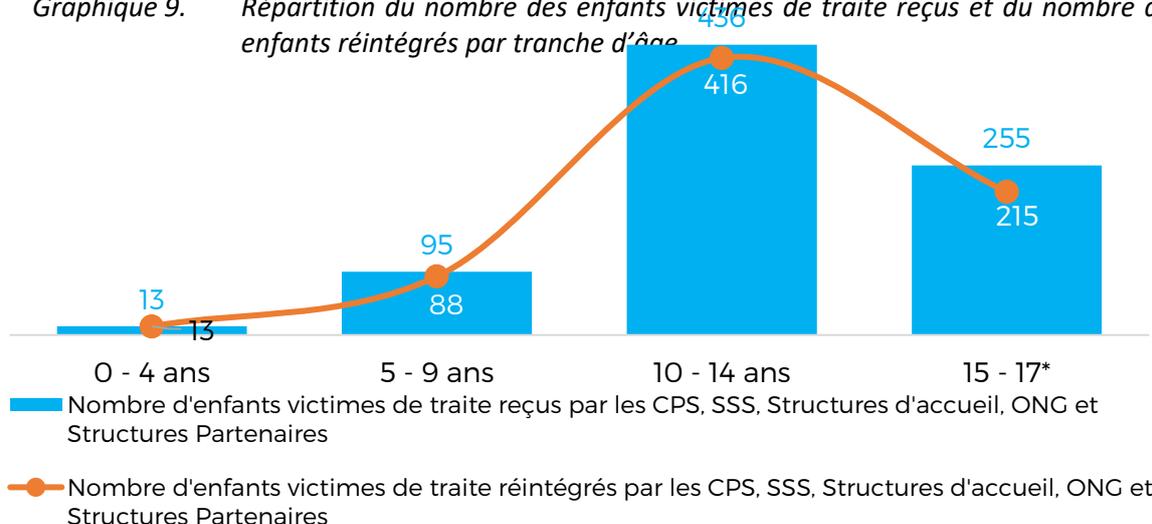
Graphique 8. Répartition du nombre des enfants victimes de traite reçus et du nombre des enfants réintégrés par sexe



Source : MASM\_SIDoFFE-NG, 2022

Ce graphique montre que des 732 enfants réintégrés, 407 sont des filles, soit un taux de 55,60%.

Graphique 9. Répartition du nombre des enfants victimes de traite reçus et du nombre des enfants réintégrés par tranche d'âge

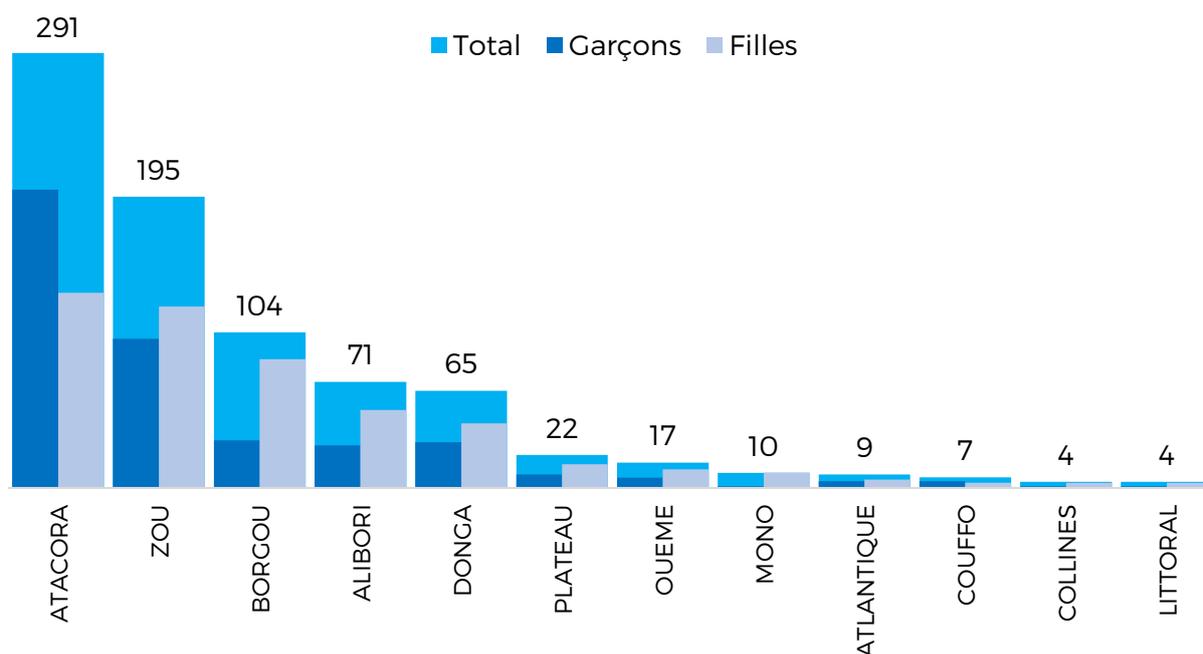


Le plus faible taux de réintégration est enregistré dans la tranche d'âge de 15 à 17 ans. Par contre tous les enfants âgés de 0 à 4 ans victimes de traite ont été systématiquement réintégrés.

### 1.2. Données départementales sur la traite des enfants

La répartition du nombre des enfants victimes de traite reçus est présentée sur le graphique ci-dessous.

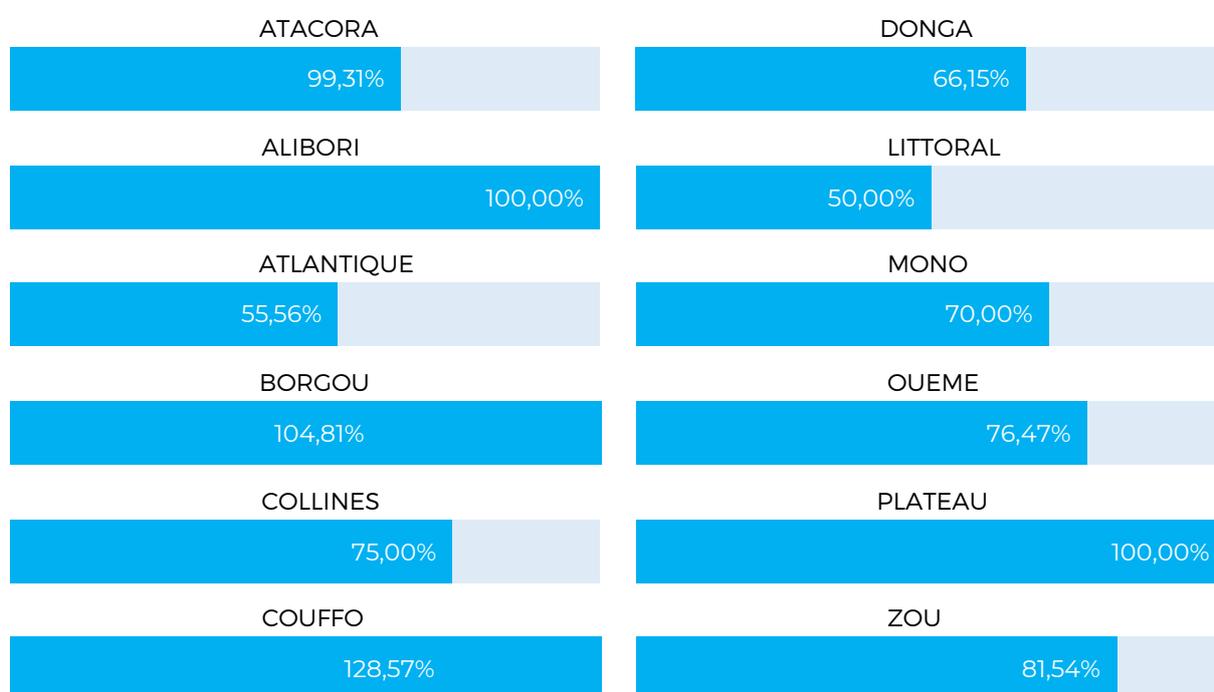
Graphique 10. Enfants victimes de traite reçus par département et par sexe



Le phénomène de traite des enfants est accentué dans les départements de l'Atacora, du Zou, du Borgou, de l'Alibori et de la Donga qui à eux seuls totalisent près des trois quart (73,84%) de l'effectif total. L'ampleur du phénomène dans ces départements pourrait s'expliquer par la forte demande de mains d'œuvre infantiles pour les travaux champêtres sur les sites d'exploitation d'or et les carrières.

Le graphique suivant donne une vue sur la proportion des enfants victimes de traite reçus et réintégré par département.

Graphique 11. Proportion d'enfants victimes de traite réintégré par rapport aux reçus



Les départements du Couffo, du Borgou, de l'Alibori et du Plateau ont pu réintégrer chacun la totalité des enfants victimes de traite dans leurs localités. Les proportions de plus de 100% se justifient par le fait que les cas enregistrés l'année précédente (N-1) ont fait l'objet d'une prise en charge durant l'année en cours (N). Les autres départements ont réintégré au moins 50% des enfants reçus.

Ces performances traduisent les efforts faits par chaque département dans l'identification des familles des victimes, les échanges avec les parents et la réintégration proprement dite.

## 2. Travail des enfants

Le travail des enfants est appréhendé par quatre indicateurs de base : i) le nombre d'enfants en situation de travail recensés ; ii) le nombre d'enfants exposés aux pires formes de travail identifiés ; iii) le nombre d'enfants retirés ; et iv) le nombre d'enfants réinsérés dans les centres professionnels.

### 2.1. Données nationales sur le travail des enfants

Tableau 15. Tableau II : Principaux indicateurs sur le travail des enfants

Indicateurs	Garçons	Filles	0 – 4 ans	5 – 9 ans	10-14 ans	15-17 ans	Total 2021	Total 2020
Nombre d'enfants recensés en situation de travail par les CPS, l'inspection du travail, Structures d'accueil, ONG et Structures Partenaires	486	341	5	165	434	223	827	882
Nombre d'enfants exposés aux pires formes de travail identifiés	305	201	14	131	248	113	506	578
Nombre d'enfants retirés par les CPS, l'inspection du travail, Structures d'accueil, ONG et Structures Partenaires	286	145	3	97	246	85	431	279
Nombre d'enfants réinsérés dans les centres professionnels par les CPS, l'inspection du travail, Structures d'accueil, ONG et Structures Partenaires	57	55	0	32	41	39	112	164

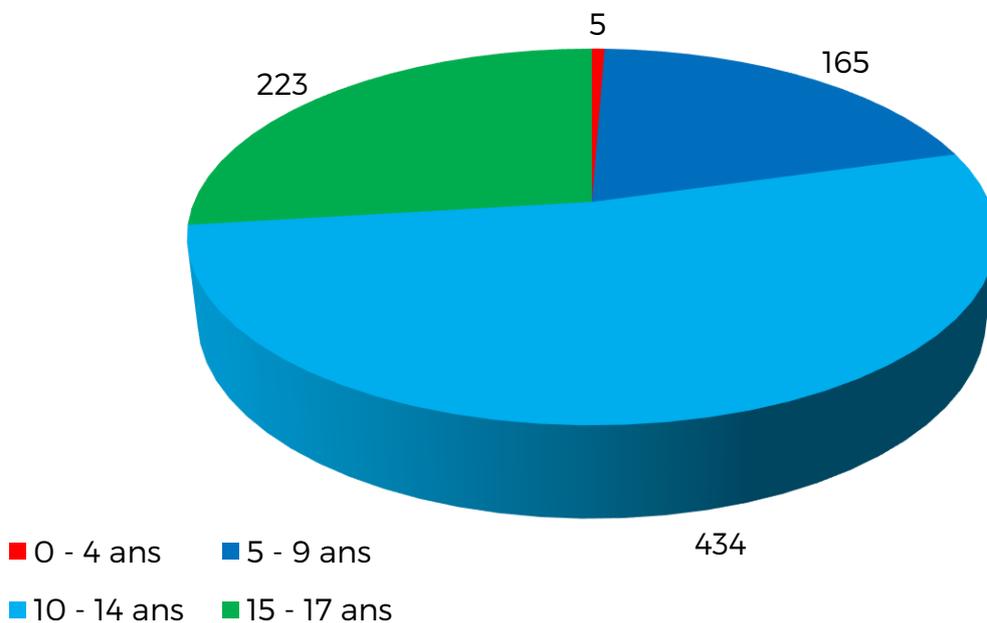
Source : MASM\_SIDoFFE-NG, 2022

En 2021, le nombre total d'enfants en situation de travail recensés par les CPS, l'inspection du travail, les structures d'accueil, les ONG et les structures partenaires, s'élève à 827 contre 882 en 2020 ; soit une diminution de 55 cas (baisse de 6,23%). Par contre, le nombre d'enfants exposés aux pires formes de travail identifiés a augmenté, passant de 506 en 2020 à 578 en 2021. On note une baisse significative du nombre d'enfants retirés (279 contre 431 en 2020).

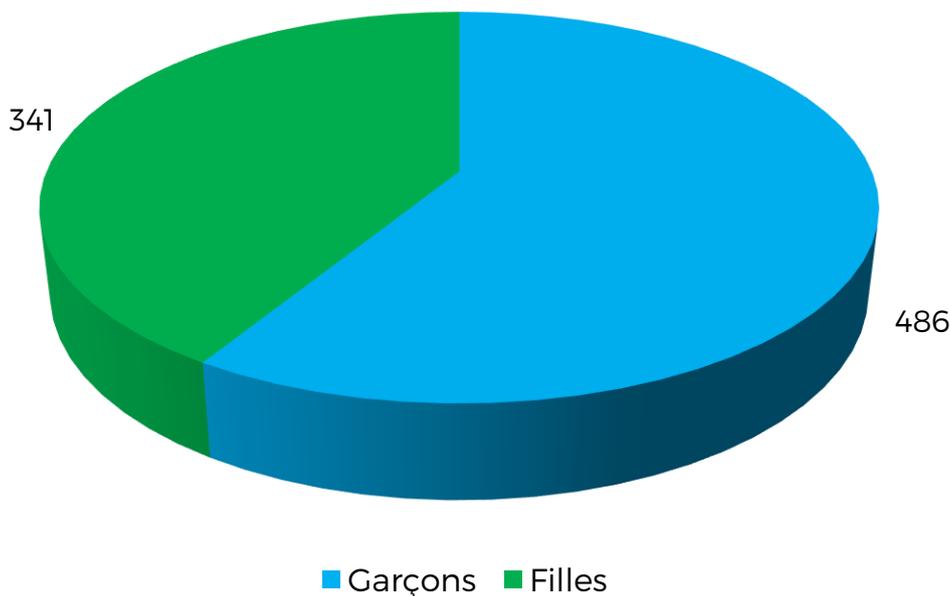
Le graphique suivant donne une vue globale des principaux indicateurs liés au phénomène de travail des enfants par sexe et par tranche d'âge.

Graphique 12. Principaux indicateurs liés au phénomène de travail des enfants par sexe et par tranche d'âge

Nombre total d'enfants en situation de travail recensés par les CPS et Structures Partenaires par tranche d'âge



Nombre total d'enfants en situation de travail recensés par les CPS et Structures Partenaires par sexe



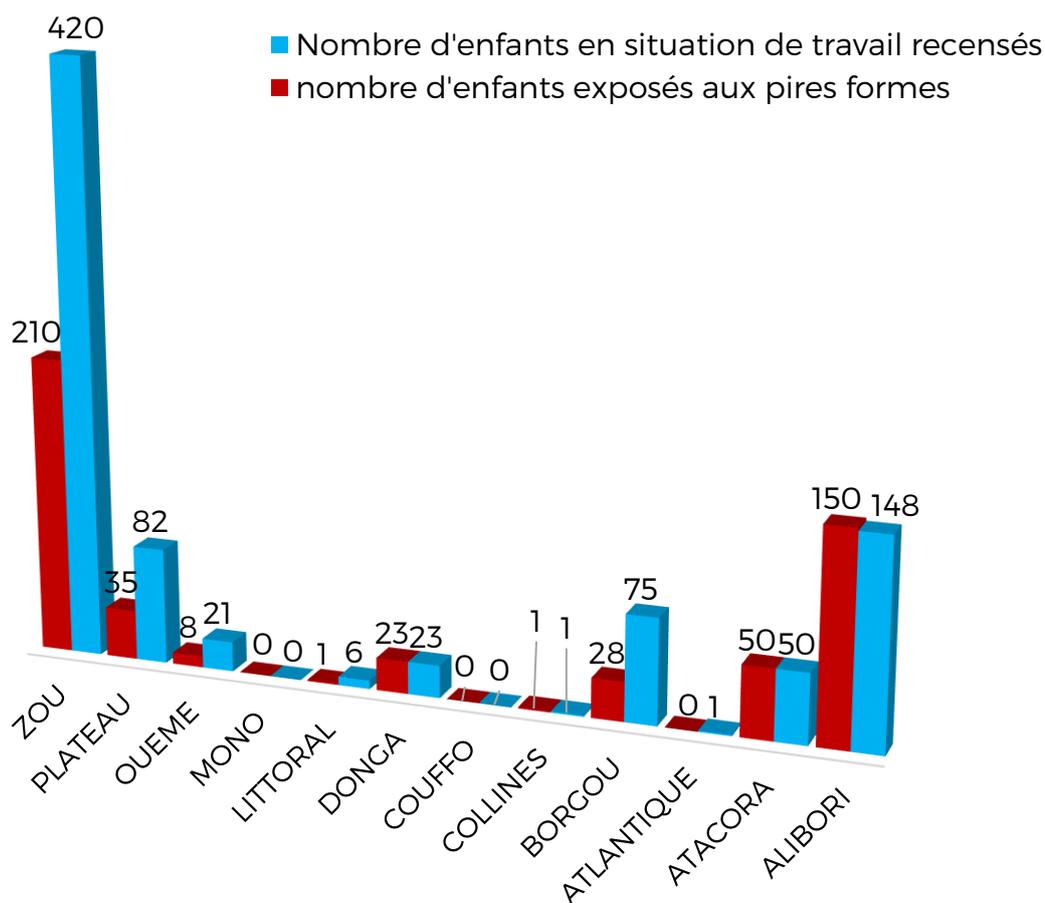
La répartition du total d'enfants en situation de travail par tranche d'âge montre que les tranches les plus concernées sont celles de 10 à 14 ans et de 15 à 17 ans. Toutefois, la présence d'enfants de 0-4 ans pourrait être justifiée par le fait que ces derniers accompagnent leurs parents. La répartition par sexe montre que les

garçons sont plus concernés par le phénomène du travail des enfants (58,76%) que les filles (41,24%).

Une désagrégation par département permet d'apprécier les disparités selon les régions.

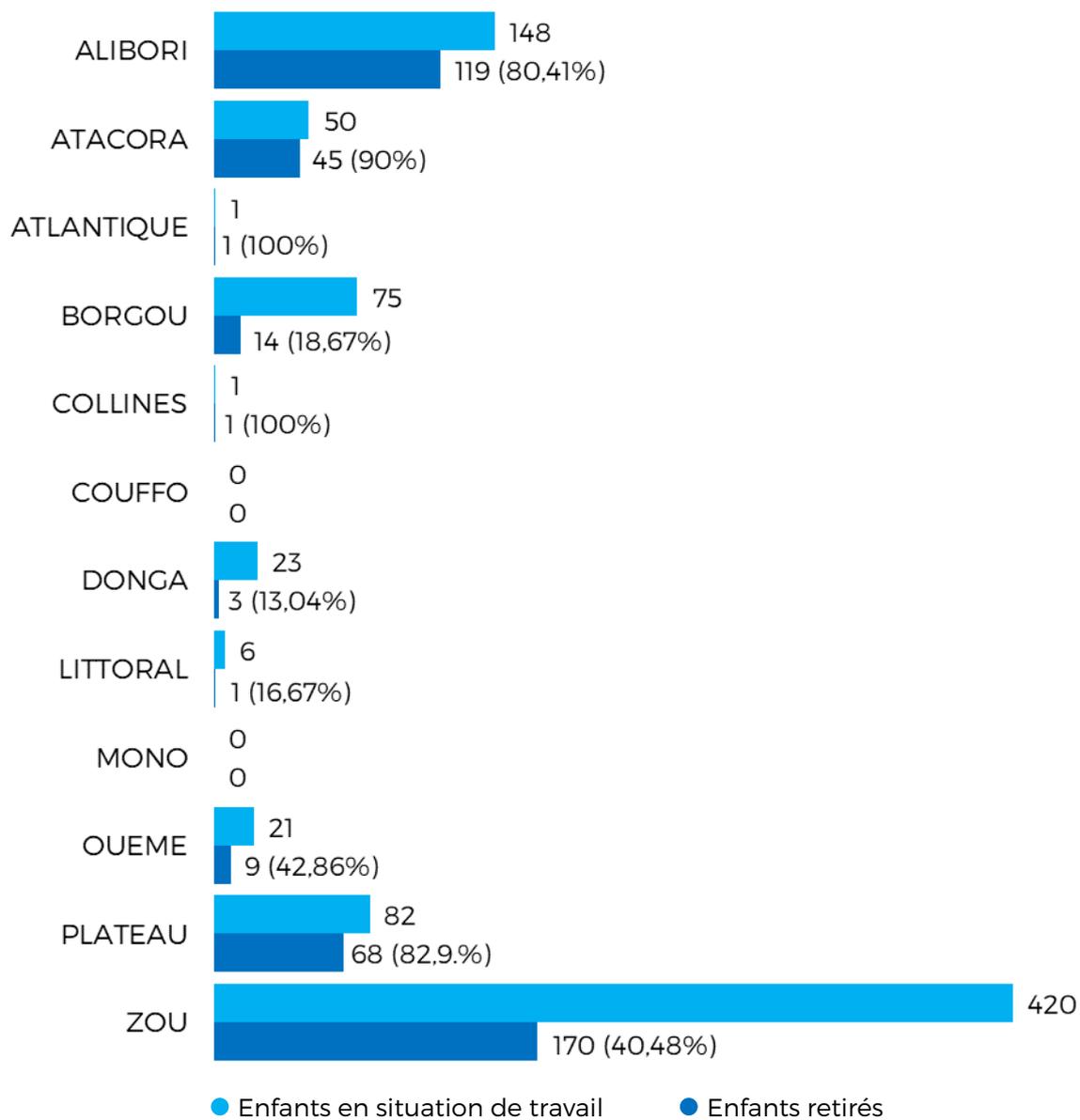
## 2.2. Données départementales sur le travail des enfants

Graphique 13. Répartition du nombre d'enfants en situation de travail recensés et nombre d'enfants exposés aux pires formes.



La répartition du nombre d'enfants en situation de travail et ceux exposés aux pires formes de travail, montre que les départements les plus touchés sont ceux du Zou, de l'Alibori, de l'Atacora, du Borgou et du Plateau. Les départements du Zou et de l'Alibori totalisent à eux seuls, plus de deux tiers (71,14%) du nombre total de cas recensés au niveau national. Les départements du Mono et du Couffo n'ont recensé aucun cas d'enfant en situation de travail.

Graphique 14. Répartition du nombre d'enfants en situation de travail et retirés par département.



Le graphique ci-dessus montre l'écart entre le nombre d'enfants en situation de travail et le nombre d'enfants retirés. Les départements à très faible effectif d'enfants en situation de travail (Atlantique, Collines) sont ceux qui arrivent à retirer la totalité des enfants. Suivent les départements de l'Atacora, de l'Alibori et du Plateau qui ont enregistré une proportion supérieure à 80%. Les départements du Borgou (18,7%), du Littoral (16,7%) et de la Donga (13%) ont enregistré une proportion de moins de 20% d'enfants retirés.

### 3. Migration interne et Migration externe des enfants et des jeunes

Tableau 16. Principaux indicateurs sur les migrations

Indicateurs	Garçons	Filles	0-4 ans	5-9 ans	10-14 ans	15-17 ans	15-24 ans	Total 2021	Total 2020
Nombre d'enfants ou jeunes migrants reçus par les CPS, Structures d'accueil, ONG et Structures Partenaires	1139	1037	289	328	776	0	783	2176	219
Nombre d'enfants ou jeunes migrants reçus et réintégrés par les CPS, Structures d'accueil, ONG et Structures Partenaires	159	56	0	11	91	0	113	215	188

Source : MASM\_SIDoFFE-NG, 2022

Graphique 15. Répartition des enfants migrants reçus par sexe et par département



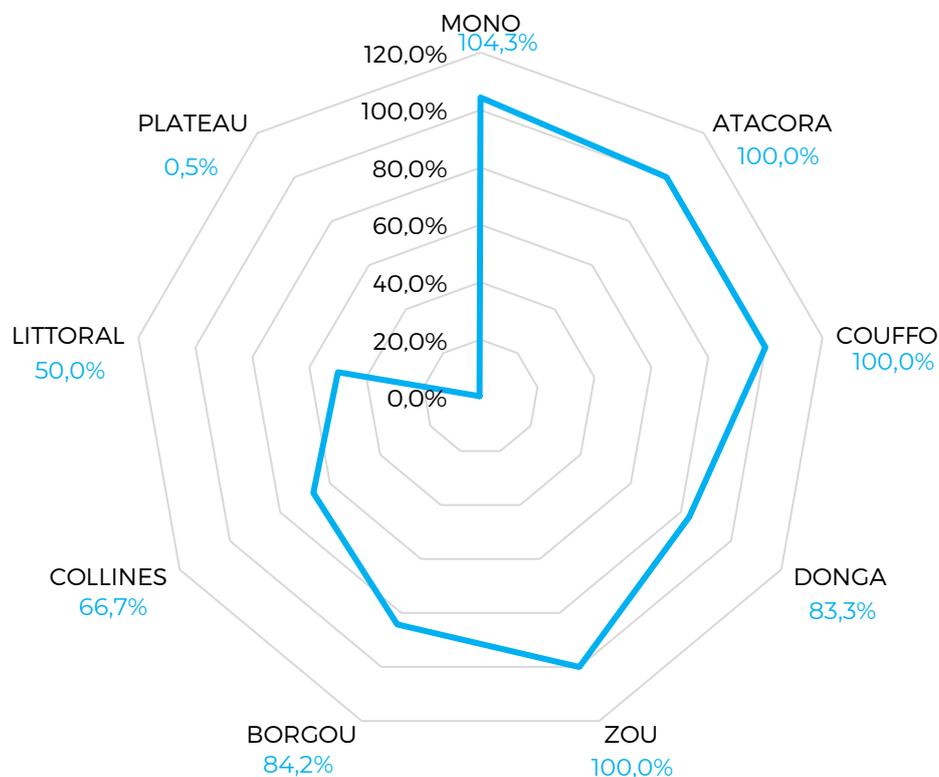
Source : MASM\_SIDoFFE-NG, 2022

Le graphique ci-dessus indique que 2176 enfants ou jeunes migrants ont été reçus en 2021 contre 219 en 2020. La répartition par département montre que cette hausse est constatée dans le département du Plateau en 2021. Selon les informations recueillies auprès de la DDASM-Plateau et du CPS de Pobè, cela est dû à un important flux migratoire circonstanciel de ressortissants béninois résidant au Nigéria enregistré dans la commune de Pobè. Ce déplacement

massif est survenu des suites d'un conflit ethnique (confère note du DDASM-P en date du 19 février 2021).

La structure par tranche d'âge montre que les enfants ou jeunes migrants reçus ont majoritairement un âge compris entre 10-14 ans et 15-24 ans.

Graphique 16. Répartition de la proportion d'enfants migrants reçus et réintégré



La proportion d'enfants pris en charge varie d'un département à un autre. Le département du plateau ayant reçu un grand nombre d'enfants migrants est celui qui a enregistré le plus faible taux de réintégration.

Les données qualitatives additionnelles reçues des acteurs de terrain (DDASM-Plateau et CPS Pobè) rapportent que l'afflux de migrants enregistrés dans la commune de Pobè a été un phénomène factuel car les populations déplacées sont retournées au Nigéria après un séjour relativement court.

## Chapitre 6. CAPE et Familles hôtes

### 1. Accompagnement et Suivi des CAPE

L'appréciation de l'accompagnement et du suivi des CAPE se fera autour de quatre (4) indicateurs à savoir :

- Nombre d'enfants ayant son dossier à jour dans les CAPE
- Nombre d'enfants réintégrés dans un milieu de vie protecteur
- Nombre d'enfants disposant d'une ordonnance de garde provisoire
- Nombre d'enfants pris en charge par les CAPE

Tableau 17. Présentation des indicateurs globaux relatifs à l'accompagnement et le suivi des CAPE

Indicateurs	Sexe		Tranche d'âge (ans)				Total
	Masculin	Féminin	0 - 4	5 - 9	10 - 14	15 - 17	
Nombre d'enfants ayant son dossier à jour dans les CAPE	3534	3416	1498	1682	2218	1552	6950
Nombre d'enfants réintégrés dans un milieu de vie protecteur	779	559	46	356	633	303	1338
Nombre d'enfants disposant d'une ordonnance de garde provisoire	2141	2203	609	1110	1558	1067	4344
Nombre d'enfants pris en charge par les CAPE	6871	6755	2502	2897	4961	3273	13626

Source : MASM\_SIDoFFE-NG, 2022

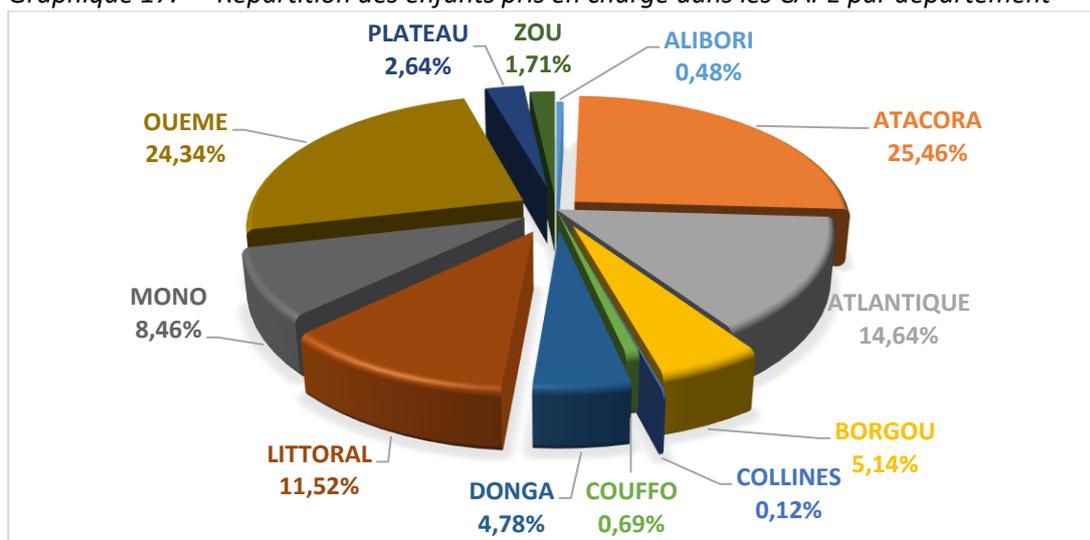
De l'appréciation des données ci-dessus, il ressort qu'au cours de l'année 2021, 13.626 enfants ont été pris en charge par les CAPE au Bénin ; une baisse de 44,13% par rapport à 2020 où 24.388 cas avaient bénéficié d'une prise en charge. Cette baisse pourrait s'expliquer par l'assainissement en cours dans le secteur ayant conduit à la fermeture de certains centres ne remplissant pas les critères. Sur ces 13.626 enfants, 6.950 (soit 51,01%) disposent d'un dossier à jour.

En matière de réintégration, 1.338 des enfants ayant bénéficié d'une prise en charge, soit 9,82% ont été réintégrés en milieu de vie protecteur par les Centres de Promotion Sociale. Ce taux de réintégration est en hausse de 7,41

points comparativement à 2020 (2,41%) ; témoignant des efforts accomplis par les acteurs de terrain pour assurer une meilleure protection aux enfants au sein de la communauté.

Sur l'ensemble des enfants des CAPE, 4.344, soit 31,88% disposent d'une ordonnance de placement provisoire. Cette proportion n'a pas sensiblement évolué par rapport à 2020 (31,24%).

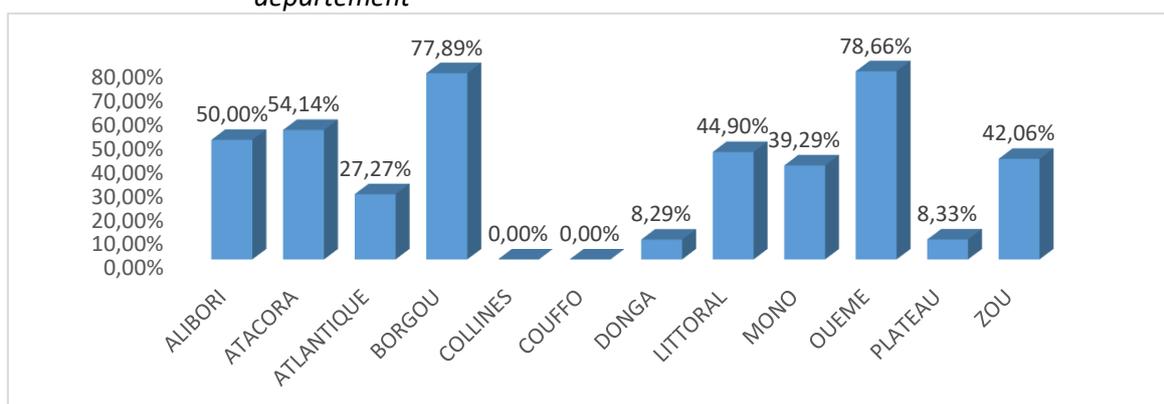
Graphique 17. Répartition des enfants pris en charge dans les CAPE par département



Source : MASM\_SIDoFFE-NG, 2022

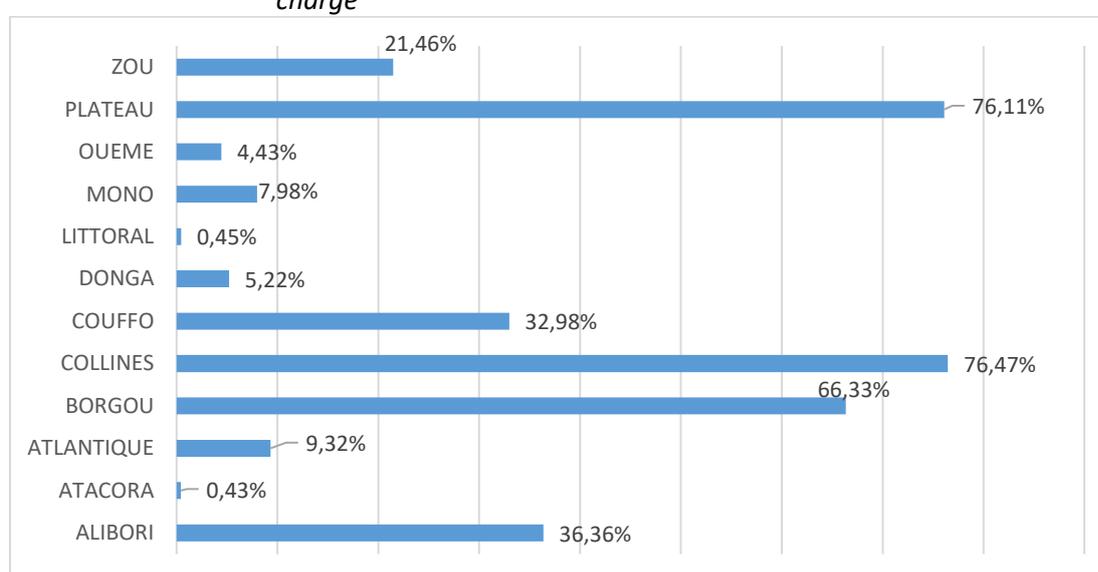
En termes de prise en charge des enfants par les CAPE, les départements de l'Ouémé, de l'Atacora, de l'Atlantique et du Littoral viennent en tête avec respectivement 25,46%, 24,34%, 14,64% et 11,52% soit plus de 75% des cas. Les départements du Couffo, de l'Alibori et des Collines prennent en charge avec des proportions beaucoup plus faibles (respectivement 0,69%, 0,48% et 0,12%).

Graphique 18. Pourcentage des enfants possédant un dossier à jour au sein des CAPE par département



Au niveau déconcentré, les enfants des CAPE des départements de l’Ouémé et du Borgou présentent les meilleures proportions en matière de possession de dossier à jour avec respectivement 78,66% et 77,89%. Les départements du Plateau (9,33%), de la Donga (8,29%) présentent de faibles proportions de dossiers à jour. Les enfants des CAPE des départements des Collines et du Couffo ne disposent d’aucun dossier à jour alors qu’en 2020, ces derniers présentaient des taux respectifs de 36,26% et 24,59%. Le département du Zou présentant la meilleure proportion en 2020 (76,90%) n’a atteint que 42,06% en 2021.

*Graphique 19. Proportion d'enfants réintégrés dans un milieu protecteur parmi ceux pris en charge*



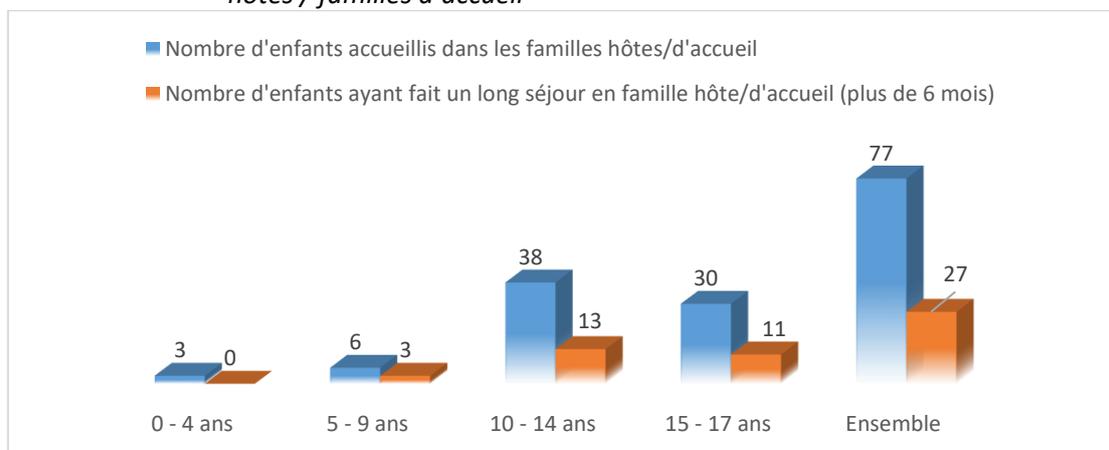
Concernant la réintégration des enfants ayant séjourné dans les CAPE en milieu protecteur, les départements des Collines, du Plateau et du Borgou ont obtenu les meilleures performances avec respectivement 76,47%, 76,11% et 66,33% de proportion d’enfants réintégrés. Ils sont suivis des départements de l’Alibori, du Couffo et du Zou (respectivement 36,36%, 32,98% et 21,46%). Aucun des départements de l’Atlantique, du Mono, de la Donga, de l’Ouémé, du Littoral et de l’Atacora n’a atteint les 10%.

## *2. Familles hôtes / familles d'accueil*

L’approche familles hôtes / familles d’accueil en expérimentation depuis quelques années au Bénin constitue une alternative à la prise en charge institutionnelle des enfants en situation difficile.

Le graphique ci-dessous fait l'état des lieux des enfants en familles hôtes/familles d'accueil en fonction de la durée de leur séjour.

*Graphique 20. Représentation des statistiques relatives à la situation des enfants en familles hôtes / familles d'accueil*

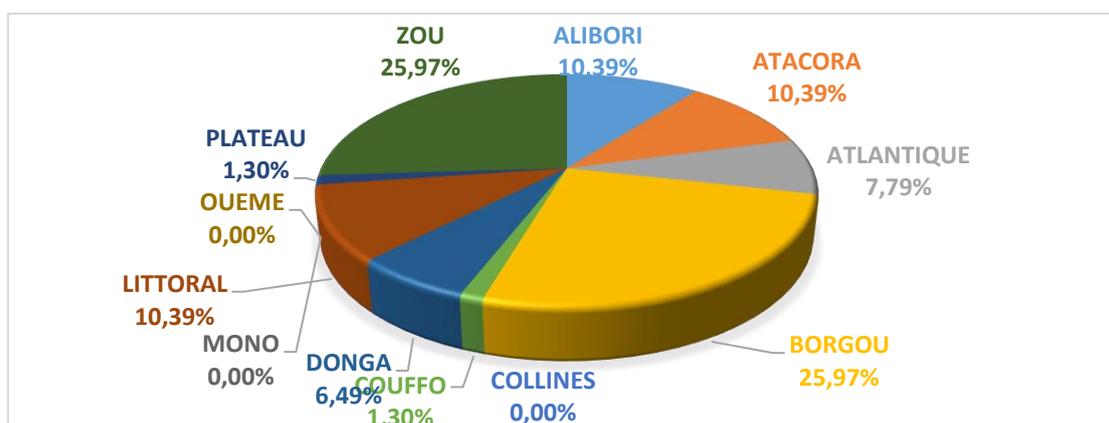


En 2021, grâce à cette approche, 77 enfants en situation difficile ont été accueillis par les familles hôtes et familles d'accueil. Au nombre de ces 77 enfants, 27, soit 35,06% ont effectué un long séjour au sein desdites familles.

Ces enfants sont majoritairement des tranches d'âge de 10-14 ans et de 15-17 ans avec respectivement 38 et 30 cas. Cependant, les tranches d'âges 5-9 ans et 0-4 ans sont également concernées avec des effectifs relativement moindres (6 et 3).

Quel que soit la tranche d'âge et le sexe considérés, le nombre d'enfants accueillis dans les familles hôtes/familles d'accueil varie d'un département à un autre comme l'indique le graphique suivant.

*Graphique 21. Répartition du nombre d'enfants accueillis en 2021 par les familles hôtes et familles d'accueil en 2021*



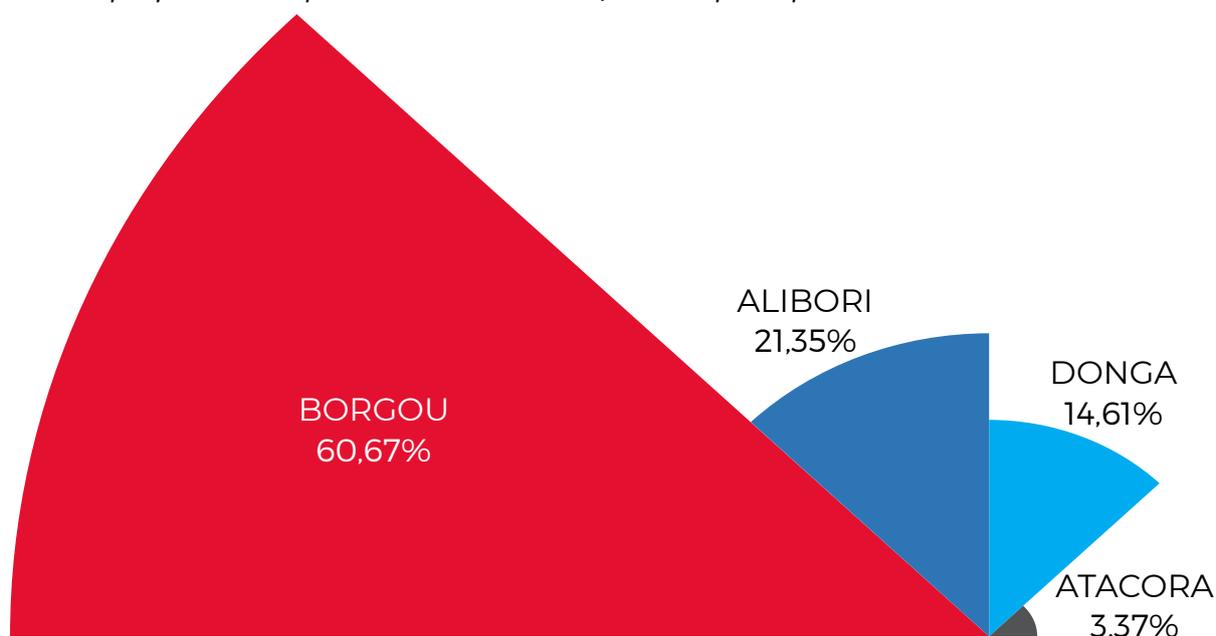
Les départements du Borgou (27,97%) et du Zou (27,97%) sont les régions du pays où l'on observe le plus d'enfants en familles hôtes et familles d'accueil. A l'opposée, les départements des Collines, du Mono et de l'Ouémé n'ont aucun enfant accueilli en famille hôte/famille d'accueil.

## Chapitre 7. VIOLENCES FAITES AUX ENFANTS

Ce chapitre aborde les mutilations génitales féminines, les mariages et grossesses précoces puis les autres types de violences faites aux enfants.

### 1. Les Mutilations Génitales Féminines (MGF)

Graphique 22. Répartition des cas de MGF/excision par département



Source : SIDoFFE-NG 2021

Sur 12 départements, quatre (4) sont touchés par le phénomène de l'excision. Par ordre décroissant, les départements touchés sont : le Borgou (60,67%), l'Alibori (21,35%), la Donga (14,61%) puis en faible proportion, l'Atacora (3,37%).

Les données historiques et les récentes études réalisées par l'OFFE sur le phénomène de l'excision indiquent sa présence dans ces 04 départements du pays (Borgou, Alibori, Donga et Atacora), lesquels ont enregistré les cas recensés en 2021.

### 2. Les grossesses et mariages précoces

Les indicateurs clés sur les grossesses et mariages précoces ont trait aux cas de grossesses précoces reçues et de mariages précoces reçus et pris en charge.

Tableau 18. Principaux indicateurs sur les grossesses et mariages précoces par tranche d'âge

Indicateurs	Garçons	Filles	0 – 4 ans	5 – 9 ans	10 – 14 ans	15 – 17 ans	Total 2021	Total 2020
Nombre total de cas de grossesses précoces enregistrées dans les structures de prise en charge	-	1435	0	0	209	1246	1435	970
Nombre de cas de grossesses précoces pris en charge	-	1019	0	0	211	819	1019	609
Proportion cas de grossesses précoces enregistrées et pris en charge	-	71,01%	-	-	100,96%	65,73%	71,01%	62,78%
Nombre total de cas de mariages précoces enregistrés	11	665	0	0	143	533	676	721
Nombre de cas de mariages précoces pris en charge	5	612	0	0	133	487	617	525
Proportion cas de mariages précoces enregistrés et pris en charge	45,45%	92,03%	-	-	93,01%	91,37%	91,27%	72,82%

Source : MASM\_SIDoFFE-NG, 2022

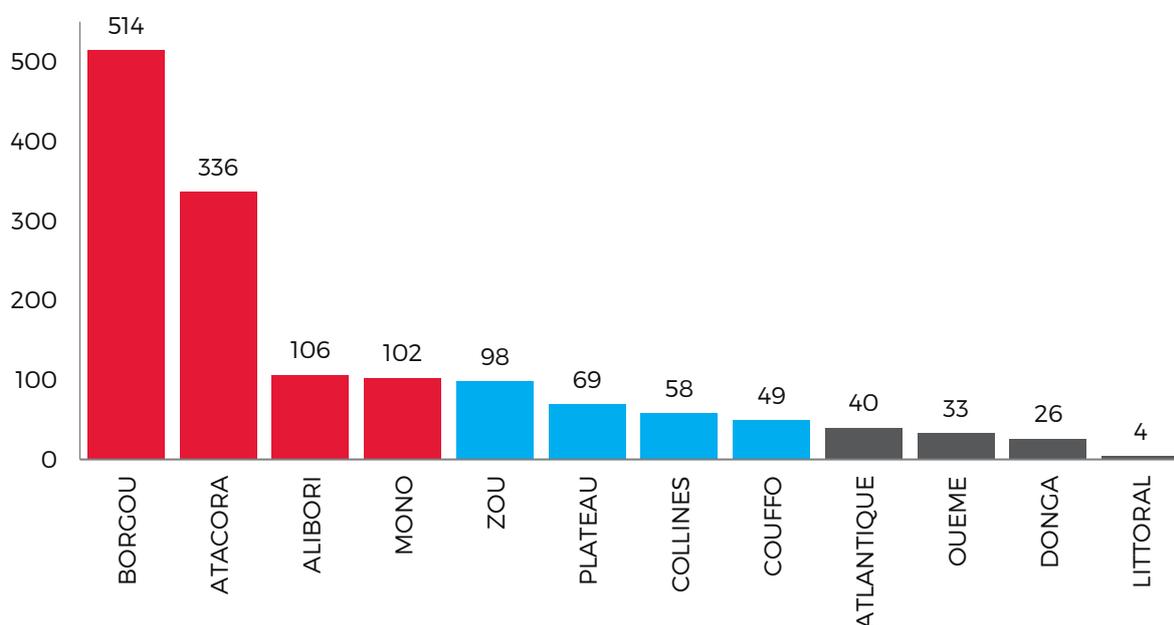
Le phénomène de mariage précoce touche majoritairement les filles âgées de 15-17 ans. Un focus sur la tranche d'âge de 10-14 ans, révèle que le mariage précoce intervient dès l'âge de la puberté. On note une tendance baissière de 6,24% entre 2020 et 2021. Cela pourrait être le résultat des différentes interventions menées par les acteurs de protection d'une part et surtout le soutien des partenaires techniques et financiers d'autre part pour lutter efficacement contre le phénomène.

A contrario, la tendance est haussière pour les grossesses précoces, passant de 970 cas en 2020 à 1435 en 2021, soit une augmentation de 47,94%. Il y a de plus en plus un regain d'intérêt pour la dénonciation des cas de grossesses aussi bien en milieu scolaire que communautaire.

Enfin, l'on peut observer qu'il existe un lien étroit entre grossesses et mariages précoces et/ou non désirée. En effet, en fonction du cas, les grossesses précoces sont parfois une cause ou une conséquence des mariages précoces.

Le nombre de cas de grossesses précoces varie d'un département à un autre ainsi que le confirme le graphique ci-après.

Graphique 23. Répartition des cas de grossesses enregistrées par département

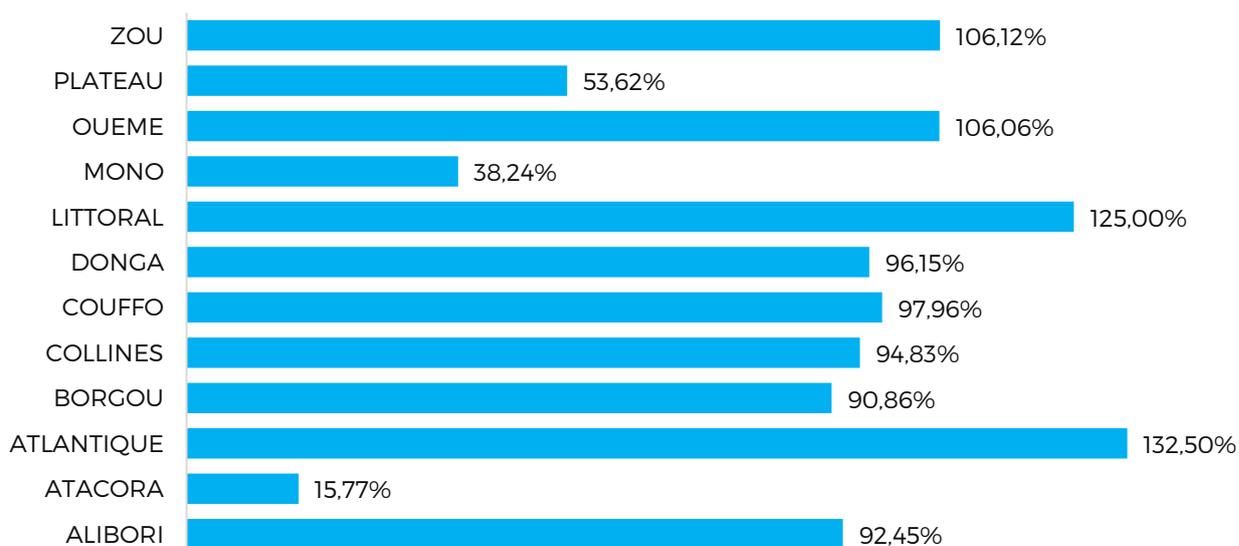


Les départements qui ont enregistré le plus grand nombre de grossesses précoces sont le Borgou, l'Atacora, l'Alibori et le Mono. De 2020 à 2021, le Littoral reste le département le moins touché avec respectivement 05 et 04 cas enregistrés.

Il existe une corrélation entre mariages précoces et grossesses précoces dans la mesure où les mariages précoces conduisent souvent aux grossesses précoces et vice-versa.

Les effectifs des mariages précoces et grossesses enregistrés et pris en charge varient d'un département à un autre. Les graphiques ci-après en sont l'illustration.

Graphique 24. Pourcentage de grossesses précoces enregistrés et prises en charge par département

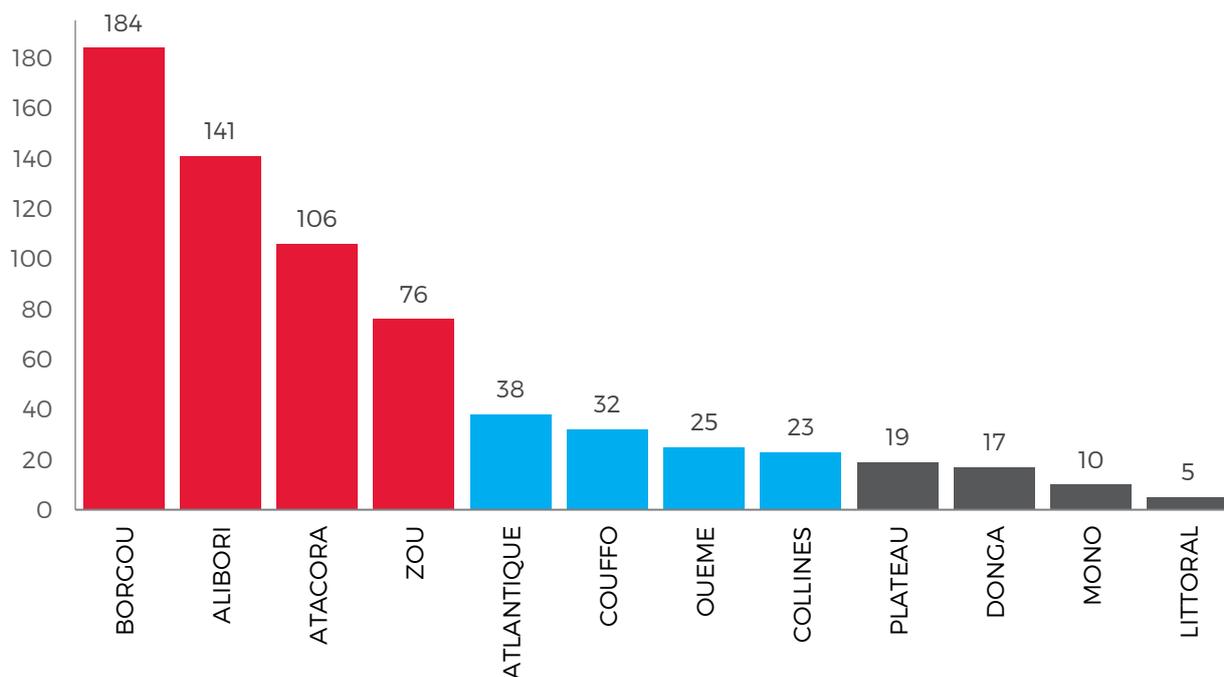


Le graphique ci-dessus illustre la capacité des acteurs de protection de chaque département à assurer la prise en charge des cas reçus. Exceptés les départements du Plateau (53,62%), du Mono (38,24%) et de l'Atacora (15,77%), tous les autres ont atteint un niveau de prise en charge supérieur à 90%.

Ce niveau remarquable de prise en charge est le résultat de plusieurs actions. En effet, soucieux d'accélérer l'acquisition de compétences de vie chez les enfants, en particulier les filles, le Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance a mené plusieurs interventions d'envergure touchant les douze (12) départements du pays. Il s'agit notamment de la Campagne « AGBAZA TCHE » conduite par madame le Ministre des Affaires et de la Microfinance, la quinzaine de l'activisme contre les VBG. Par ailleurs, la forte synergie d'actions entre les acteurs de protection et l'opérationnalisation des mécanismes de protection de l'enfant (Comités de protection de l'enfant, les comités de veille, les comités SOPS et les Comités les hommes s'engagent, etc.) ont contribué à l'atteinte de ces performances.

Le graphique ci-dessous présente les disparités par département en ce qui concerne les mariages précoces au Bénin.

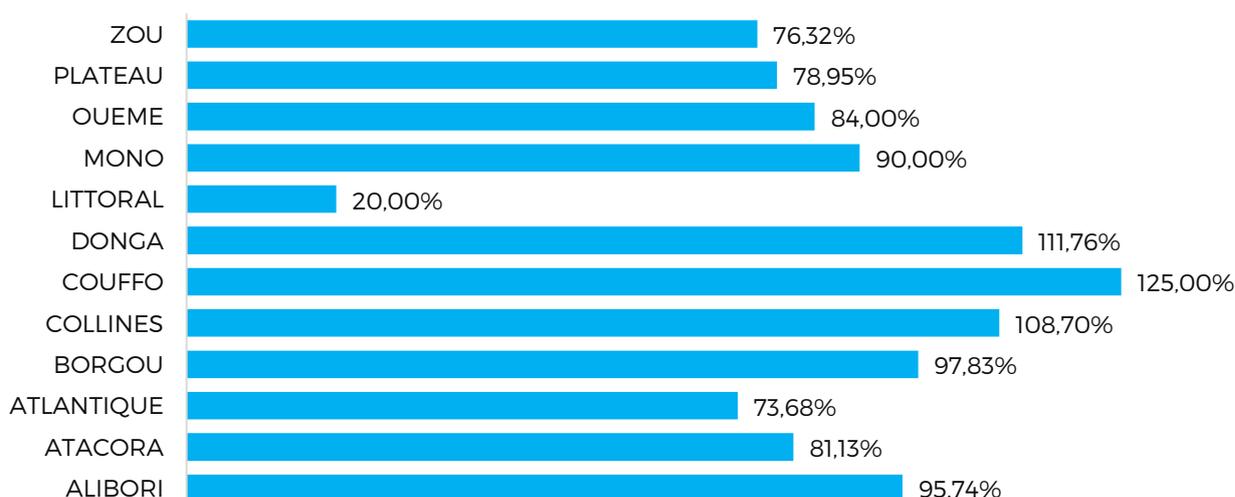
Graphique 25. Répartition du nombre de mariages précoces enregistrés par département



Les départements les plus touchés sont : le Borgou (27,22%), l'Alibori (20,86%), l'Atacora (15,68%) et le Zou (11,24%). Ces quatre (04) départements totalisent à eux seuls 75% des cas de mariages précoces enregistrés au Bénin. Le mariage précoce est plus accentué dans ces départements en raison de la persistance des pesanteurs socio-culturelles et religieuses, le faible taux de scolarisation des enfants et l'analphabétisme.

Le graphique ci-après présente la proportion des cas de mariage pris en charge par département.

Graphique 26. Pourcentage de mariages précoces enregistrés et prise en charge par département



Il ressort de ce graphique que les départements du Couffo, de la Donga et des Collines sont ceux dans lesquels le pourcentage de prise en charge dépasse les 100%. Ce dépassement pourrait être justifié par le report de la prise en charge des cas enregistrés en année N pour l'année N+1 faute de ressources financières,

Excepté le littoral (20%), on remarque que le pourcentage de prise en charge des cas de mariage dans les autres départements varie entre 73,68% et 97,83%. Le positionnement des partenaires techniques et financiers dans l'accompagnement des cas de mariage précoce a favorisé cette performance.

Outre ces cas de violences qui focalisent l'attention compte tenu de leur fréquence, d'autres types violences non moins importantes ont été faites sur les mineurs.

### 3. Les autres types de violences

Le tableau ci-après présente les différentes catégories de violences selon le sexe et la tranche d'âge.

Tableau 19. Répartition des différents cas de violences par sexe et par tranche d'âge

Indicateurs	Garçons	Filles	0 – 4 ans	5 – 9 ans	10 – 14 ans	15 – 17 ans	Total 2021	Total 2020
Nombre de cas de violences économiques reçus	33	154	1	19	49	118	187	299
Pourcentage de cas de violences économiques reçus	9,43%	6,18%	1,92%	6,46%	5,25%	7,52%	6,58%	10,22%
Nombre de cas de violences patrimoniales ou culturelles reçus	7	58	1	5	12	47	65	51
Pourcentage de cas de violences patrimoniales ou culturelles reçus	2,00%	2,33%	1,92%	1,70%	1,29%	2,99%	2,29%	1,74%
Nombre de cas de violences physiques reçus	85	369	14	62	149	229	454	475

Indicateurs	Garçons	Filles	0 – 4 ans	5 – 9 ans	10 – 14 ans	15 – 17 ans	Total 2021	Total 2020
Pourcentage de cas de violences physiques reçus	24,29%	14,82%	26,92%	21,09%	15,97%	14,59%	15,99%	16,24%
Nombre de cas de violences psychologiques ou morales reçus	203	929	24	147	383	585	1132	1214
Pourcentage de cas de violences psychologiques ou morales reçus	58,00%	37,31%	46,15%	50,00%	41,05%	37,26%	39,86%	41,50%
Nombre de cas de violences sexuelles reçus	9	597	4	45	231	327	606	536
Pourcentage de cas de violences sexuelles reçus	2,57%	23,98%	7,69%	15,31%	24,76%	20,83%	21,34%	18,32%
Nombre total de cas d'enlèvement et de séquestration survenus	13	383	8	16	109	264	396	350
Pourcentage de cas d'enlèvement et de séquestration survenus	3,71%	15,38%	15,38%	5,44%	11,68%	16,82%	13,94%	11,97%
<b>Nombre total de cas de violences faites aux enfants reçus</b>	<b>350</b>	<b>2490</b>	<b>52</b>	<b>294</b>	<b>933</b>	<b>1570</b>	<b>2840</b>	<b>2925</b>
<b>Pourcentage</b>	<b>12,32%</b>	<b>87,68%</b>	<b>1,83%</b>	<b>10,35%</b>	<b>32,85%</b>	<b>55,28%</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>

Source : MASM\_SIDoFFE-NG, 2022

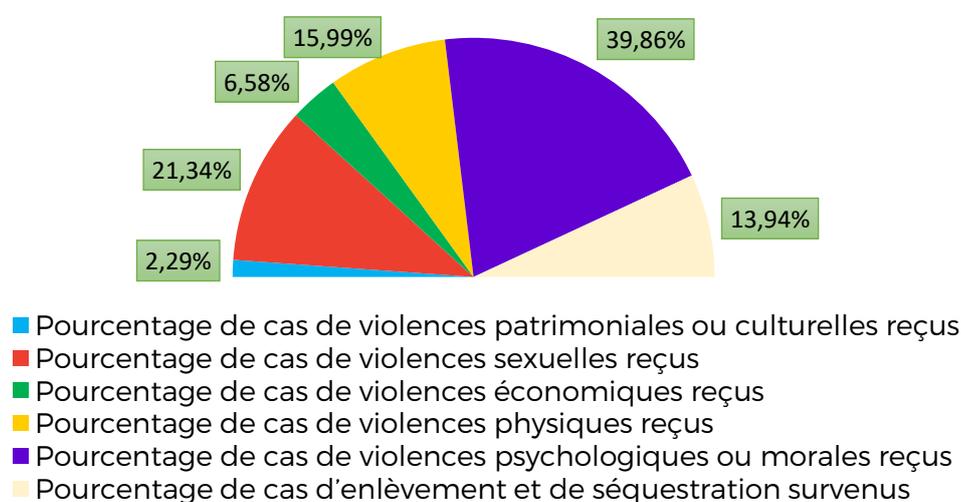
Le tableau ci-dessus, laisse constater que sur un effectif de 2840 cas de violences enregistrées, 2490 concernent les filles (87,68%) contre 350 pour les garçons (12,32%).

En fonction du sexe, les garçons sont plus exposés aux violences psychologiques ou morales (58%,00), physiques (24,29%) et économiques

(09,43%). Quant aux filles, les violences psychologiques ou morales viennent en tête (37,31%) suivies des violences sexuelles (23,98%) et physiques (14,82%). L'effectif des cas de violences faites aux enfants en 2021 (2840) comparé à celui de 2020 (2925) traduit une légère régression de 85 cas qui serait attribuable à l'offre continue de services préventifs et de prise en charge des cas de violences en stratégies fixes comme en stratégies avancées.

Le graphique ci-après fait la synthèse des catégories de violences faites aux enfants.

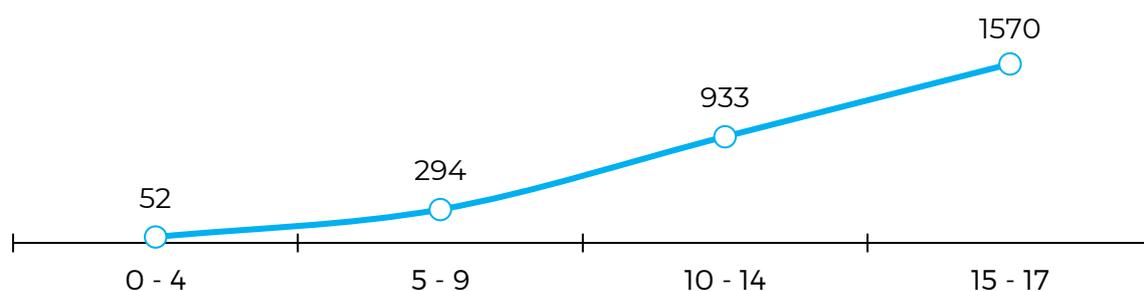
Graphique 27. Répartition des cas de violences reçus par catégories



Quatre (04) types majeurs de violences faites aux enfants dans les 12 départements du Bénin. Il s'agit des violences psychologiques ou morales (39,86%), des violences sexuelles (21,34%), des violences physiques (15,99%) puis des cas d'enlèvement et de séquestration (13,94%).

Le graphique ci-dessous présente l'évolution des cas de violences en fonction des tranches d'âge.

Graphique 28. Courbe évolutive des cas de violences enregistrés par tranches d'âge



Source : SIDoFFE-NG, février 2022

L'allure ascendante de la courbe ci-dessus indique qu'en 2021, le nombre de cas de violences enregistrés évolue en fonction des tranches d'âge. En d'autres termes, plus l'âge évolue, plus les enfants sont exposés aux violences. Cette tendance est identique à celle observée en 2020.

Remarquons que dans la tranche d'âge de 15-17 ans, les enfants sont plus aptes à dénoncer les violences qu'ils subissent. Cette capacité de dénonciation des violences par les enfants est favorisée par l'organisation des séances de sensibilisation sur la promotion du dialogue parent-enfant, la santé sexuelle et reproductive ainsi que les séances de sensibilisation pour la promotion des valeurs familiales, sans oublier le principe de participation de l'enfant lui-même dans le processus de sa protection. A titre d'illustration, 933 séances de sensibilisation sur le dialogue parent enfant ont touché 51039 participants dont 4.651 sont des enfants. Celles relatives à la promotion des valeurs familiales (4965) ont été réalisées au profit de 175 365 participants dont 62 614 sont des enfants.

## PARTIE III. DEFIS ET PERSPECTIVES

### DEFIS

Au nombre des défis à relever, on peut citer :

- 1- l'amélioration de la complétude et de la qualité des données ;
- 2- le renforcement de la synergie des acteurs de renseignement de la base SIDoFFE-NG ;
- 3- le renforcement du contrôle de qualité des données au niveau déconcentré (CPS et DDASM) ;
- 4- l'appropriation du Tableau de Bord Social par les acteurs ;

### PERSPECTIVES

Au regard de ces défis énoncés, les perspectives suivantes se dégagent :

- 1- Faire une revue des indicateurs de la base du SIDoFFE-NG ;
- 2- Faire une mise à jour de la plateforme en y intégrant plus de contrôles de saisie des données ;
- 3- Faire la dissémination du TBS ainsi élaboré;

## CONCLUSION

L'élaboration du tableau de bord social 2021 a consacré le traitement et l'analyse des données sur les quatre (4) thématiques relatives à la protection de l'enfant à savoir :

- Enfants en situation difficile ;
- Traite, travail et mobilité des enfants ;
- CAPE et Familles hôtes et
- Violences faites aux enfants

L'analyse de ces données a permis de constater qu'il y a une amélioration des conditions de vie des enfants de façon générale par rapport à l'année 2020.

En effet, On note globalement que 45 716 enfants dont 19 890 garçons, toutes thématiques confondues ont été impactés en 2021 contre 29 273 enfants en 2020; soit une augmentation de 16 443 enfants.

Cette performance met en évidence :

- l'engagement des acteurs de protection de l'enfant notamment le ministère en charge des Affaires Sociales à travers ses structures déconcentrées que sont les CPS, les DDASM et les services sociaux spécialisés ;
- La qualité de la synergie entre les acteurs des services déconcentrés des autres ministères sectoriels et les organisations de la société civile (OSC);
- la disponibilité des partenaires techniques et financiers.

L'Observatoire de la Famille, de la Femme et de l'Enfant dans sa mission de production, d'analyse et de diffusion des statistiques et informations relatives aux cibles de l'action sociale continuera d'assurer une veille stratégique quant à la disponibilité desdites données en tout temps et en tous lieux en vue de mettre à la disposition des acteurs des outils actualisés en vue d'aider à une meilleure prise de décision.

En ce sens, l'élaboration des documents stratégiques tels que le Tableau de Bord Social 2021 sur la protection de l'enfant est et demeure toujours un vaste chantier au niveau du Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance.

L'état des lieux exposés périodiquement à travers ces documents réconforte l'ensemble des acteurs de protection de l'enfant au regard des avancées observées. Par contre, les chiffres relatifs aux différentes formes de violences subies par les enfants traduisent l'expression des défis à relever pour un respect effectif des droits reconnus à cette cible vulnérable.

## TABLE DES MATIERES

SOMMAIRE .....	1
LISTE DES SIGLES ET DES ABRÉVIATIONS .....	2
LISTE DES TABLEAUX.....	3
LISTE DES GRAPHIQUES .....	4
PRÉFACE .....	6
INTRODUCTION .....	8
PARTIE I. GÉNÉRALITÉS ET DEMARCHE MÉTHODOLOGIQUE .....	10
Chapitre 1. HISTORIQUE DU SIDOFFE-NG.....	10
Chapitre 2. DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE.....	11
1. Travaux préparatoires.....	11
2. Atelier d'élaboration du draft du document du TBS.....	11
3. Validation du Tableau de Bord Social.....	12
4. Finalisation du document .....	13
PARTIE II. PRÉSENTATION ET ANALYSE DES DONNÉES.....	14
Chapitre 3. Les préliminaires.....	14
Chapitre 4. Enfants en situation difficile.....	20
1. Enfants dans /de la rue.....	21
1.1. Enfant dans la rue .....	22
1.2. Enfants de la rue .....	23
1.3. Enfants malnutris.....	23
2. Orphelins et enfants vulnérables.....	25
2.1. Enfants dont au moins un parent est décédé et qui fréquentent une école / Un centre de formation.....	27
2.2. Enfants dits sorciers / accusés de sorcellerie .....	28
3. Enfants face à la justice .....	29
3.1. Enfants face à la justice .....	32
3.2. Enfants auteurs.....	32
3.3. Enfants victimes.....	33
Chapitre 5. TRAITE, TRAVAIL ET MOBILITÉ DES ENFANTS.....	35
1. Traite des enfants.....	35
1.1. Données nationales.....	35
1.2. Données départementales sur la traite des enfants.....	37
2. Travail des enfants.....	39
2.1. Données nationales sur le travail des enfants.....	39

2.2.	Données départementales sur le travail des enfants.....	41
3.	Migration interne et Migration externe des enfants et des jeunes..	43
Chapitre 6.	CAPE et Familles hôtes .....	45
1.	Accompagnement et Suivi des CAPE.....	45
2.	Familles hôtes / familles d'accueil .....	47
Chapitre 7.	VIOLENCES FAITES AUX ENFANTS .....	50
1.	Les Mutilations Génitales Féminines (MGF).....	50
2.	Les grossesses et mariages précoces .....	50
3.	Les autres types de violences .....	55
PARTIE III.	DEFIS ET PERSPECTIVES .....	59
	DEFIS.....	59
	PERSPECTIVES .....	59
	CONCLUSION.....	60
	TABLE DES MATIERES .....	62